Nations Unies S/PV.3705



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3705e séance
Mercredi 16 octobre 1996, à 10 h 30
New York

Président :	M. Martínez Blanco	(Honduras)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Lettre datée du 8 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie, du Kazakstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/838)

96-86515 (F)

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Lettre datée du 8 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie, du Kazakstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/838)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de l'Irlande, du Japon, du Kazakstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan, de la Turquie et de l'Ouzbékistan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ghafoorzai (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; M. Shah (Inde), M. Campbell (Irlande), M. Kharrazi (République islamique d'Iran), M. Owada (Japon), Mme Arystanbekova (Kazakstan), Mme Eshmambetova (Kirghizistan), M. Alimov (Tadjikistan), M. Çelem (Turquie), Mme Ateava (Turkménistan) et M. Vohidov (Ouzbékistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 15 octobre 1996, qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité veuille bien adresser, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation à S. E. M. Engin A. Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, en vue du débat du Conseil sur le point intitulé "La situation en Afghanistan".»

Cette lettre a été publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1996/852.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'adresser, en vertu de l'article 39, une invitation à S. E. M. Engin Ansay.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit comme suite à la demande contenue dans une lettre datée du 8 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par les représentants du Kazakstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/1996/838.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1996/810, note verbale datée du 30 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakstan auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1996/842, lettre datée du 9 octobre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan.

Le premier orateur est le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, S. E. M. Abdul Rahim Ghafoorzai. Je lui souhaite la bienvenue et lui donne la parole.

M. Ghafoorzai (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée, au nom de l'État islamique d'Afghanistan, de vous exprimer ma satisfaction ainsi qu'aux membres éminents du Conseil de sécurité pour avoir convoqué cette séance qui reflète certainement une profonde préoccupation de la communauté internationale face à la situation affligeante qui règne dans notre pays, situation qui résulte d'une intervention étrangère.

Je voudrais remercier en particulier les délégations du Kazakstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan qui ont demandé la tenue de cette séance.

Depuis quatre années consécutives, notre voisin, le Pakistan, fait obstacle au retour à la paix et à une situation normale dans notre patrie dévastée par la guerre, recourant à cet effet à une série de conspirations et de machinations.

C'est pour cela que notre nation s'adresse à ce Conseil. Notre nation le fait car le Conseil de sécurité est la plus haute source d'espoir pour les peuples opprimés, occupés et envahis. Le Conseil est investi de la responsabilité et de la tâche de préserver la paix et la sécurité régionales et internationales.

Il est naturel que nous exprimions des objections, en tant que membres que cette famille mondiale conscients de leurs responsabilités, lorsque nous voyons la paix et la stabilité menacées même si cela se passe dans un lieu éloigné de la planète, et la vie et la prospérité d'une nation mises en péril, en raison d'une conspiration multiforme et multipolaire orchestrée par des milieux militaro-industriels de l'étranger. C'est la situation que vit aujourd'hui l'Afghanistan.

Ce que nous attendons du Conseil c'est qu'il juge les événements, comme l'exigent la Charte des Nations Unies et les principes reconnus du droit international, et qu'il prenne des mesures appropriées. Rester silencieux face à une agression flagrante et manifeste et s'écarter des principes qui, il y a 51 ans, ont recueilli l'adhésion de nombreuses nations, serait porter un coup à l'essence même des idéaux des Nations Unies, et je suis sûr que chacun ici partage ce point de vue. L'indifférence à l'égard de ces violations flagrantes des droits de l'homme du peuple afghan nous ferait entrer dans une ère où la loi du plus fort serait la règle, où le cri des nations opprimées ne serait pas entendu et où les plus forts et les plus riches seraient seuls à décider de l'avenir de la planète.

Je voudrais évoquer encore une fois la cause principale du conflit qui persiste en Afghanistan, cause à laquelle, malheureusement, les Nations Unies n'ont pas pu faire face efficacement.

Depuis trois ans, les délégations de l'État islamique d'Afghanistan ont protesté devant la poursuite de l'intervention étrangère en Afghanistan, tant à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, nous le faisons encore. Malheureusement, les mesures prises par les Nations Unies se sont limitées à adopter des résolutions et à faire des déclarations.

Cette situation a encouragé l'agresseur à prendre de nouvelles mesures pour atteindre son objectif, à savoir de recruter, d'entraîner, d'équiper et d'envoyer des mercenaires appelés les Talibans sur le territoire afghan.

Nous avons émis des plaintes et des objections contre les mesures prises par les services de renseignement militaires pakistanais dans le cadre des machinations conçues par Nasirullah Babar, Ministre pakistanais de l'intérieur qui a été appelé commandeur des Talibans par Ijaz ul-Haq, membre du Parlement pakistanais et fils de feu le général Zia ul-Haq. Par un certain nombre de déclarations et de lettres officielles, toutes publiées comme documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, nous avons porté ces faits à l'attention du Président du Conseil de sécurité.

À la séance du 19 décembre 1995 de l'Assemblée générale, nous avons cité les noms de certains militaires pakistanais détenus par l'État islamique d'Afghanistan. Le 26 septembre 1996, le pilote d'un avion emmenant des Talibans de Herat à Peshawar, a atterri à Bagram, base aérienne gouvernementale et a indiqué qu'il en avait assez de recevoir des ordres d'officiers pakistanais. Parmi les 31 passagers se trouvant à bord de l'appareil, dont 26 Talibans, cinq étaient des officiers pakistanais.

Les responsables pakistanais ont tout d'abord rejeté la nouvelle. Plus tard, ils ont affirmé que ces cinq personnes étaient des personnalités religieuses pakistanaises.

Le 14 octobre 1996, Monica Whitlock, la correspondante de la British Broadcasting Corporation (BBC) en Asie centrale s'est rendue au nord de Kaboul et a vu des miliciens et des officiers pakistanais capturés. Voici les noms de certains d'entre eux : Mohammad Jawaid, fils de Mohammad Israr, 25 ans, de Multan (Pakistan); Khalid, fils de Nasrullah, 23 ans, de Karachi (Pakistan); Abdul Rahman, fils de Shamsuddin, 23 ans, du Cachemire; Obaidullah Shaheen, fils de Allah Dena, 26 ans, de Multan (Pakistan); Karimullah, fils de Mohammad Rafique, 29 ans, de Pundjab (Pakistan); Obaidullah, fils de Mohammad Zahir, 22 ans, de Pundjab (Pakistan); Mohammad Omar Ahmad, fils de Ahmad, 32 ans, de Karachi (Pakistan); et Hassan, fils d'Abdullah, 30 ans, de Pundjab (Pakistan).

L'État islamique d'Afghanistan présentera prochainement au Conseil de sécurité, des bandes-vidéo de ces personnes et de nombreux autres Pakistanais détenus par ses autorités.

Pour ceux qui cherchent des témoins indépendants de la participation active de combattants pakistanais parmi les Talibans, je voudrais citer le reportage réalisé le 9 octobre 1996 par Laurant Hamida de l'agence de presse Reuter :

> «des guerriers escaladaient les montagnes à Qalatak dans la vallée de Salang. Parlant un bon anglais et disant venir de la ville pakistanaise de Karachi, ils ont

chassé des journalistes qui étaient arrivés là-bas. “Allez vous-en ou nous vous tuerons!” a crié l’un d’eux.»

Le rôle des milieux pakistanais dans le parrainage des mercenaires talibans, rôle qui était déjà un secret de polichinelle, a fait l’objet d’une confession lorsque S. E. Mme Mohtarma Benazir Bhutto, Premier Ministre du Pakistan a admis la participation du Pakistan au mouvement des Talibans au cours d’une interview à la BBC.

Les déclarations extravagantes de Nasirullah Babar sur la chute imminente de la vallée du Panjshir, il y a quelques jours, se sont révélées être des voeux pieux et une preuve claire de l’ingérence du responsable pakistanais dans les affaires afghanes. Il a déjà considéré Kaboul comme une annexe du Pakistan en se rendant à Kaboul hier, le 15 octobre 1996, dans une situation où les défaites des Talibans se succédaient en raison des soulèvements populaires.

En dépit de tout cela, les responsables des Nations Unies n’ont pas pris les mesures nécessaires contre ces milieux des services de renseignements militaires pakistanais. Plus tard, au cours des défaites successives des Talibans dans les zones situées au sud et à l’est de Kaboul, des milices étrangères ont rejoint les rangs des Talibans. Nous avons pris certains membres de ces milices, en flagrant délit, combattant en première ligne. Et comme nous l’avons mentionné l’année dernière, 23 membres de ces milices ont été emmenés au Pakistan par S. A. le Prince Turki Al-Faisal Al-Saud, Ministre saoudien de la sécurité, à titre de geste de bonne volonté de la part de l’Afghanistan. Lorsque la question de l’intervention étrangère a été à nouveau soulevée, de hauts responsables des Nations Unies ont répété la thèse bien connue de «l’absence de preuves irréfutables». Nous avons présenté une liste de ces milices par l’intermédiaire de l’Assemblée générale; encore une fois cela n’a pas donné satisfaction aux responsables des Nations Unies. Le Conseil de sécurité n’a pas condamné l’agresseur. Par moments, certains responsables des Nations Unies, ayant fermé les yeux sur la véritable identité des Talibans, sur leur héritage et sur leurs violations massives des droits de l’homme, ont qualifié les Talibans «d’élément positif pour la paix en Afghanistan.»

Le 5 septembre 1995, la ville d’Herat, sous administration du commandant Ismail Khan, jadis citée comme un exemple de bonne administration par Mahmoud Mestiri, a été prise par les Talibans grâce à l’assistance directe et à la participation des milices pakistanaises. Rappelons le document S/1995/767 et la séance du Conseil de sécurité à laquelle nous avons exposé les raisons qui nous permettent d’accuser de cet assaut les milieux des services de renseignements militaires pakistanais. Pendant de nombreuses semaines après la chute d’Herat, toutes les armes lourdes, tous les stocks et approvisionnements appartenant à l’Afghanistan ont été emmenés à Quetta, au Pakistan. Nous avons demandé au Conseil de sécurité de mettre fin à l’expédition illégale par le Pakistan et commanditée par l’État de biens afghans. Malheureusement, notre demande d’envoyer une mission d’établissement des faits des Nations Unies à Herat est restée sans réponse. Notre sort a été ignoré et les milieux pakistanais se sont sentis encouragés. Ensuite, la ville orientale de Jalalabad, siège des Nations Unies et d’autres organisations internationales, centre du dialogue interafghan et ville impartiale dans les conflits, est devenue la cible des services de renseignements militaires pakistanais, le 11 septembre 1996; les Talibans ont transformé une situation de paix et de sécurité en situation de terreur et d’instabilité. Le Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies a examiné les derniers faits à travers un prisme déformant, et a encore une fois fait peu de cas de l’intervention étrangère. Les Nations Unies ont considéré qu’il s’agissait d’un événement interne et ont regardé les Talibans marcher sur Kaboul.

Dans notre déclaration devant le Conseil de sécurité, le 9 avril 1996, nous avons proposé la mise en place d’un poste d’observation des Nations Unies le long du poste frontière sud de Speen-Boldak, entre l’Afghanistan et le Pakistan. L’assistance pakistanaise en matière militaire, et sur les plans des effectifs et des armements ne serait pas facilement parvenue aux Talibans si le Conseil avait accordé une attention adéquate à notre suggestion.

Le 27 septembre 1996, les Talibans, accompagnés d’officiers militaires pakistanais et de milices, ont envahi la capitale. Beaucoup de sang a coulé. Lors de l’invasion de Kaboul, les Talibans ont même utilisé des armes chimiques ou certaines autres armes faisant l’objet d’une interdiction internationale, comme nous l’avons signalé à l’attention du Conseil de sécurité dans le document S/1996/842, en date du 10 octobre 1996. Et en trois semaines depuis la prise de Kaboul, les Talibans, jadis qualifiés par des responsables des Nations Unies «d’éléments positifs pour la paix», ont commis des actes qui ont été condamnés par Amnesty International, des organisations des droits des femmes, la presse internationale et des pays voisins et éloignés.

Sous le régime des Talibans les écoles ont été fermées aux fillettes. Les femmes qui constituent la moitié de la main-d’oeuvre, dont 25 000 veuves, ont été forcées de rester chez elles et de ne pas se rendre à leur travail. On

leur a dit, en outre, de ne pas sortir faire des achats. Celles qui désobéissaient s'exposaient à être battues en public à coups de chaînes.

Une femme afghane s'est plainte au correspondant du *New York Times* :

> «Aux États-Unis, les femmes sont envoyées dans l'espace, mais ici en Afghanistan, on dit aux femmes qu'elles n'ont de place qu'à la maison.»

L'exode massif vers le nord, dû à l'accueil des Talibans touche environ 250 000 personnes. De nombreuses personnes ont été chassées de leurs foyers et leurs biens confisqués. Le doigt d'une fillette de huit ans a été coupé, parce qu'elle y avait mis du vernis à ongles. Selon nos informations, à ce jour, plus de 280 personnes ont eu soit une jambe soit un bras coupé sans que soient pris en considération les véritables préceptes de la jurisprudence islamique. La liste des châtiments brutaux s'allonge. Faut-il rappeler qu'Amnesty International a qualifié la situation à Kaboul de «règne de la terreur».

Les dernières informations publiées par les médias internationaux indiquent que des arrestations massives, des enlèvements et des fouilles maison par maison après la nuit tombée se poursuivent à Kaboul. Selon Amnesty International, 1 000 civils à Kaboul ont été dépêchés en première ligne sur les champs de mines pour faire exploser les mines en marchant dessus.

À Kaboul, les laboratoires photographiques ont été fermés. Les habitants de la ville se sont vu accorder un délai de 10 jours pour détruire leurs postes de télévision. Le non-respect de cette règle les exposerait à de graves châtiments. Les employés ont reçu l'ordre de se laisser pousser la barbe en six semaines sous peine de renvoi. Les cassettes vidéo et audio ont été interdites. Le 10 octobre 1996, l'agence Reuters a signalé que les cinémas avaient été fermés et que de nombreux films et documentaires d'archives, historiques et culturels, avaient été brûlés en public.

Des objets, des statues et des tableaux anciens du musée de Kaboul et d'autres sites historiques ont été soit incendiés, soit détruits. Le sport est interdit. Les journalistes sont battus. Le 13 octobre 1996, l'agence Reuters rapportait que

> «deux journalistes au moins avaient été battus au nord de Kaboul et que l'un d'eux, dont l'appareil photo avait été brisé, s'était plaint aux autorités des Talibans à Kaboul. Il a déclaré qu'on lui avait dit qu'il avait mérité d'être battu.»

Alors même qu'ils battaient en retraite, les Talibans ont pris en otages des dizaines d'hommes jeunes et de vieillards dans les régions de Charikar, Qarabagh et Jabal-Siraj, dans le Nord. Selon Phil Goodwin, de la BBC, au moins cinq d'entre eux auraient été abattus le 10 octobre 1996.

Désespérés, les Talibans vont jusque dans les mosquées de Kaboul pour recruter. Chaque mosquée s'est vu fixer un quota de 100 jeunes fidèles civils qui seront obligés de combattre. Ces adolescents que l'on oblige à se battre, sont envoyés en première ligne dans les champs de mines. En guise d'encouragement au moment où ils partent, on leur dit :

> «Réjouissez-vous. Vous avez de la chance, car nous vous envoyons pour faire de vous des martyrs.»

L'assistance apportée aux Talibans à travers les points de passage de la frontière de Torkham et de Spin-Boldak s'intensifie. C'est la raison pour laquelle dans une lettre datée du 9 octobre 1996, contenue dans le document S/1996/842, et adressée au Conseil de sécurité, nous avons demandé au Bureau du Secrétaire général en Afghanistan de prendre les mesures qui s'imposent pour faire surveiller ces points de passage.

L'année dernière, l'État islamique d'Afghanistan a, par le biais d'un mémorandum, demandé au Secrétaire général de vérifier différents aspects de l'intervention destinée à éliminer les obstacles à la paix en Afghanistan en y dépêchant une mission d'établissement des faits. Cette demande n'a fait l'objet d'aucune attention. Dans un discours prononcé le 9 avril 1996 ici même, au Conseil de sécurité, nous avons demandé l'envoi d'une mission d'établissement des faits pour évaluer le degré et le niveau de l'intervention étrangère, les violations des droits de l'homme par les Talibans et la participation massive des Talibans à la culture, au traitement et au trafic des drogues.

Des rapports complets ont été établis et présentés aux Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de l'Arabie saoudite ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et à d'autres organes, au sujet du commerce de la drogue auquel se livrent les Talibans. Toutefois, la stratégie nationale de lutte contre la drogue pour 1996, publiée par la Maison Blanche, estime que la production nette potentielle mondiale provenant d'Afghanistan entre

1992 et 1995 a doublé, passant de 640 tonnes à 1 250 tonnes.

Selon le journal *The Independent* du 1er octobre,

«les experts de la lutte contre les stupéfiants affirment que l'année dernière l'Afghanistan a inondé les marchés européens, américains et orientaux avec l'équivalent de plus de 75 milliards de dollars d'héroïne.»

Le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues signale à propos de la production d'opium de l'Afghanistan en 1996, que 95 % des régions de culture du pavot en Afghanistan sont contrôlées par les Talibans.

Encore une fois, nous exhortons les Nations Unies d'envoyer une mission d'établissement des faits en Afghanistan, où les autorités de l'État islamique d'Afghanistan mettraient à sa disposition toutes les preuves concrètes concernant les différents aspects du conflit qui y persiste. La mission pourrait aussi examiner la question des armes chimiques utilisées contre les troupes gouvernementales afghanes dans les batailles qui se sont déroulées à l'est de Kaboul, à Lata-band, Band-i-Ghazi et Pul-i-Charkhi, les 25 et 26 septembre 1996.

Prenant la parole au Conseil, je me demande parfois — comme je l'ai fait quand je me suis adressé à l'Assemblée générale la semaine dernière — si l'Organisation internationale a besoin de réformes fondamentales et structurelles; s'il y a des défauts et des lacunes dans nos engagements; ou si cette institution est devenue l'instrument de la politique du pouvoir au service des riches et des puissants au détriment des pauvres, des opprimés et des faibles.

Je voudrais aborder une autre question cruciale soulevée par certains pays : l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afghanistan. Nous estimons que l'embargo devrait être appliqué contre le Gouvernement qui envoie ses officiers et ses mercenaires en Afghanistan, en violation flagrante de la Charte et des principes reconnus du droit international. Aucun Article de la Charte ne stipule qu'une telle mesure devrait être appliquée contre le gouvernement d'un État Membre qui est lui-même victime d'une intervention ou de complots étrangers et qui défend sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale.

Il est une idée qui circule selon laquelle des équipes d'observateurs internationaux devraient être chargées de rendre compte des importations d'armes, de munitions et de pièces détachées par le Gouvernement afghan. Il est on ne peut plus clair qu'une telle proposition n'aurait pour effet que d'inviter les groupes armés qui luttent contre le Gouvernement à élargir le champ d'action de leur agression armée, simplement parce qu'aucun contrôle n'est pour ainsi dire possible le long des frontières poreuses adjacentes aux territoires qu'ils occupent.

L'Afghanistan est un État indépendant, indivisible et unitaire qui jouit de sa souveraineté nationale. Le Gouvernement afghan a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour défendre son intégrité territoriale et son unité nationale. Conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, l'Afghanistan a un droit naturel de légitime défense. Toute tentative d'empêcher l'Afghanistan de renforcer sa défense nationale en tant qu'État souverain serait par conséquent contraire à la Charte, et plus particulièrement contraire aux intérêts de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région.

Si le Gouvernement afghan avait été convaincu que le fait de ne pas importer d'armes, de munitions et de pièces détachées servirait véritablement la cause de la paix en Afghanistan, il aurait décidé volontairement de ne pas exercer ce droit, qui est reconnu par le droit international.

Pour ce qui est de l'application de l'embargo sur les armes contre les groupes armés qui luttent contre le Gouvernement, ces groupes ne sont pas des entités légales au regard du droit international. Leur obligation redditionnelle et leur respect de toute résolution à cet égard ne sont pas crédibles, que ce soit juridiquement ou pratiquement parlant. Le seul instrument juridique efficace serait la mise en oeuvre d'une limitation des transferts illicites à ces groupes d'armes en provenance de l'étranger.

L'État islamique d'Afghanistan convient comme la majorité des États Membres que le Conseil de sécurité ne doit pas adopter une résolution dont l'application serait excessivement difficile et, partant, impossible. Les frontières sud et sud-est de l'Afghanistan, qui s'étendent sur plus de 1 250 kilomètres, ne sont pas gardées. Les exigences d'une application pratique d'un embargo sur les armes dans de telles conditions sont impossibles à satisfaire et le coût en serait exorbitant. Les parties en cause continueront à lutter avec les armes qu'elles possèdent, même si un embargo quasi impossible devait être annoncé.

Ceux qui recommandent la création d'un comité du Conseil de sécurité chargé d'examiner toute information portée à son attention concernant les violations de l'embargo doivent répondre à la question suivante : qu'en est-il de la violation perpétrée par des services de renseignement

militaires comme l'Inter-Service Intelligence (ISI)? Ces violations ont toujours été considérées comme des secrets officiels des services de renseignement militaires et, par définition, ne peuvent pas faire l'objet d'une enquête de la part d'autorités civiles ou internationales. Une telle proposition aurait un équivalent : la délégation du pays responsable de 99 % des interventions menées en Afghanistan propose dans un projet qui a été distribué que tous les États s'abstiennent de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

J'aimerais envisager maintenant une solution à la crise actuelle en Afghanistan.Aucun d'entre nous ici n'ignore sûrement que les forces de l'État islamique d'Afghanistan ont été en mesure de reprendre la plupart des zones récemment saisies par les Talibans. À l'heure actuelle, nos forces sont aux portes de Kaboul, la capitale. L'élément le plus déterminant dans ces succès a été le soulèvement populaire des populations de Parwan et de Kapisa. Les hommes et les femmes ont démenti la propagande orchestrée par les alliés des Talibans selon laquelle la population a accueilli avec enthousiasme les Talibans partout où ils allaient.

Par ailleurs, le rapport des forces s'est sensiblement modifié à l'intérieur du territoire afghan. L'invasion de Kaboul appuyée par les Pakistanais a rassemblé des forces qui depuis quatre ans s'opposaient. Cela démontre que, face à une crise qui met en péril leur unité, leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale, les Afghans, en dépit des inimitiés et des expériences douloureuses du passé, s'unissent contre des conspirations étrangères.

L'accord conclu le 10 octobre 1996 à Mazar-i-Sharif et le 11 octobre 1996 à Khinjan nous rappelle les aspirations à l'unité nationale que les Afghans ont manifestées tout au long de leur histoire, notamment contre des envahisseurs étrangers, parmi lesquels l'Empire britannique et l'Armée rouge. Le tout dernier accord prend en considération deux aspects majeurs : premièrement, la création du Conseil suprême de l'État transitoire, dirigé par M. Burhanuddin Rabbani, qui doit être élargi et qui comprend le général Abdul Rashid Dostum, le commandant Ahmad Shah Massoud, M. Karim Khalili et le général Ismail Khan et, deuxièmement, le Conseil militaire suprême pour la défense de l'Afghanistan qui, à ce jour, comprend les personnalités suivantes : le commandant Ahmad Shah Massoud, le général Abdul Rashid Dostum, Pir Sayed Ahmad Gailany, M. Karim Khalili et le général Ismail Khan, et qui est bien évidemment présidé par M. Rabbani.

Le Conseil militaire suprême pour la défense de l'Afghanistan, bien qu'il soit en mesure de pénétrer dans Kaboul, la capitale, et de la libérer, s'abstient d'entrer dans la ville afin d'éviter des pertes civiles et une nouvelle destruction de la capitale, et déclare ce qui suit.

L'État islamique d'Afghanistan observera un cessez-le-feu immédiat dans les conditions suivantes : premièrement, les forces armées des Talibans doivent évacuer immédiatement la capitale; deuxièmement, leurs armes lourdes doivent être retirées jusqu'à une distance supérieure à la portée de leur artillerie lourde; troisièmement, Kaboul doit être reconnue en tant que zone démilitarisée; quatrièmement, une force de police doit être constituée et placée sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la conférence islamique afin d'assurer la sécurité de Kaboul; et, cinquièmement, des négociations doivent s'engager afin d'ouvrir la voie à la constitution d'un gouvernement intérimaire d'unité nationale dans Kaboul, la capitale.

L'État islamique d'Afghanistan, tout en présentant cette proposition, exige du Conseil de sécurité qu'il exerce la pression internationale nécessaire sur les Talibans afin qu'ils acceptent cette proposition.

Si les Talibans continuent de prétendre qu'ils sont la seule force, une force qui a usurpé le pouvoir, mis en danger des vies à Kaboul, torturé et opprimé des civils, les forces armées de l'État islamique d'Afghanistan prendront des mesures pour mettre fin à cette situation catastrophique à Kaboul, s'il n'y a pas d'autre choix.

Nous approchons de la fin du XXIe siècle. La nation afghane, étant donné l'expérience qui est la sienne, ne peut manquer de se poser les questions les plus profondes, les plus fondamentales et les plus graves de son histoire. Quel est le sens de la vie et de tous les sacrifices qu'elle a consentis et des souffrances qu'elle a endurées? Où cela va-t-il mener? Comment la communauté des nations peut-elle gérer cette planète merveilleusement riche et pleine de vie dans la paix, la justice et le bonheur pour tous, si les Afghans font partie de tout cela?

Puissent tous ceux ici présents être inspirés par l'image d'un soldat, peint en tant que symbole sur la fresque qui orne la salle du Conseil juste devant nous : un soldat déposant les armes, retirant son casque et voulant marcher tout droit dans la direction du Conseil de sécurité. Oui, cet artiste, comme Mahatma Ghandi, Franklin Roosevelt, Simón Bolívar, Olof Palme, avait la bonne vision et connaissait la juste voie : la voie qui mène à la paix par la sécurité. La nation afghane aspire à emprunter le chemin de la paix. Nous venons devant ce Conseil animés de la volonté d'ou-

blier ce qui s'est passé et d'oeuvrer de concert à la reconstruction de notre maison commune détruite, si le Conseil s'engage à répondre à l'anxiété de notre peuple meurtri et à mettre fin à l'ingérence et à l'intervention étrangère.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant du Pakistan dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kamal (Pakistan) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est la représentante du Kazakstan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Arystanbekova (Kazakstan) (*interprétation du russe)* : Au nom de la délégation de la République du Kazakstan, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je suis convaincue que, sous votre direction éclairée, le Conseil aboutira à des décisions mutuellement acceptables.

Je tiens aussi à saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Guinée-Bissau, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Gouvernement de mon pays suit avec une vive préoccupation l'évolution de la situation en Afghanistan. Les récents événements qui s'y sont produits nous inquiètent particulièrement. Ils ont conduit à une aggravation de l'affrontement armé, des divisions ethniques et des tendances au séparatisme, tous éléments qui menacent de mener l'Afghanistan à l'effondrement et de rendre plus complexes les relations entre les États de la région.

À cet égard, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité pour l'attention qu'il ne cesse de porter à la situation dans le pays, comme en témoigne notamment la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 1996 qui, sans aucun doute, revêt une grande importance du fait qu'elle demande que cessent immédiatement toutes les hostilités armées et que les parties afghanes engagent un dialogue politique en vue de parvenir à la réconciliation nationale.

L'aggravation de la situation en Afghanistan et le fait qu'elle pourrait éventuellement déstabiliser la situation dans la région de l'Asie centrale ont conduit à la convocation d'une réunion tenue à Almaty le 4 octobre 1996, à laquelle ont participé les dirigeants du Kazakstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. À l'invitation de M. Nursultan Nazarbaev, Président du Kazakhstan, y ont participé les Présidents de l'Ouzbékistan, M. Islam Karimov, du Kirghizistan, M. Askar Akayev, du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, et le Premier ministre de la Fédération de Russie, M. Victor Tchernomyrdine.

À l'issue d'un échange de vues approfondi, une déclaration conjointe a été adoptée par les dirigeants du Kazakstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan en ce qui concerne l'évolution de la situation en Afghanistan, dont le texte a été publié en tant que document de l'Assemblée générale au titre des points 21 et 39 de l'ordre du jour et en tant que document du Conseil de sécurité.

Aux termes de la déclaration, les participants à la réunion d'Almaty expriment notamment

> «leur grave préoccupation devant l'amplification et l'intensification des affrontements armés en Afghanistan, qui ont fait un très grand nombre de victimes dans la population et causé une nouvelle vague de réfugiés et de personnes déplacées par nécessité. Mises à mort, fusillades, exécution brutale de l'ex-Président Najibullah — autant de faits qui aggravent les inquiétudes : l'Afghanistan est au bord d'une catastrophe d'ampleur nationale, et risque de sombrer dans l'anarchie.» *(S/1996/838, annexe, p. 3)*
>
> La déclaration poursuit :
>
> «La guerre dévastatrice avance vers les frontières des États membres de la Communauté d'États indépendants, menaçant directement les intérêts nationaux et la sécurité de ces États et de la Communauté dans son ensemble, déstabilisant la situation régionale et internationale.» *(Ibid.)*

Les participants à la réunion ont également déclaré inacceptables toutes mesures éventuelles qui mettraient la

stabilité en danger aux frontières entre l'Afghanistan et les États membres de la CEI. Ils considéreront de telles mesures, d'où qu'elles émanent, comme menaçant leurs intérêts communs et y répondront conformément à l'article 4 de l'Accord sur la sécurité collective, signé à Tachkent le 15 mai 1992.

Les dirigeants des États d'Asie centrale et de Russie ont prié les parties afghanes au conflit, au premier chef le mouvement des Talibans, de cesser immédiatement les combats, et d'entamer la recherche des moyens de réaliser l'entente nationale. Ils ont souligné qu'il était indispensable qu'il n'y ait pas d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, État souverain, et que soit préservée son intégrité territoriale.

Les participants à la réunion d'Almaty ont proposé d'organiser d'urgence une réunion spéciale du Conseil de sécurité, à laquelle participeraient les pays intéressés, pour adopter des mesures urgentes en vue de la cessation des combats et d'un règlement politique global du conflit afghan, ainsi que d'une aide humanitaire de la communauté internationale à la population civile et aux réfugiés.

La présente réunion du Conseil de sécurité sur la question concernant la situation en Afghanistan constitue pour nous la réponse des membres du Conseil à l'appel contenu dans la déclaration conjointe des dirigeants du Kazakstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan.

Au nom du Gouvernement du Kazakstan, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, et au Secrétaire général adjoint, M. Goulding, pour l'action qu'ils mènent en vue d'instaurer la paix et l'entente nationale en Afghanistan. Nous partageons l'inquiétude que le Secrétaire général a exprimée concernant la situation des femmes et des jeunes filles en Afghanistan, dans la déclaration qu'il a prononcée le 7 octobre 1996. Nous appuyons le travail important réalisé par la Commission spéciale des Nations Unies en Afghanistan que dirige le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, M. Norbert Holl.

En même temps, nous estimons que l'Organisation et le Conseil de sécurité doivent relancer leur activité afin de mettre au point les mesures indispensables pour mettre fin au conflit. Les Nations Unies doivent prendre des mesures concrètes pour défendre les droits et les libertés de la population afghane, et principalement des femmes. Le Kazakstan appuie les mesures adoptées en vue d'un règlement des différends entre les parties afghanes se fondant exclusivement sur des moyens pacifiques et la préservation de l'Afghanistan en tant que pays uni et amical. Nous estimons que les Nations Unies doivent jouer un rôle fondamental dans ce processus, en coopération avec les États intéressés, et nous nous félicitons de l'accroissement de l'assistance humanitaire offerte à l'Afghanistan par la communauté internationale.

Le Kazakstan, conjointement avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, entend contribuer à la promotion d'une solution pacifique et rapide du conflit en Afghanistan. Selon nous, la stabilité de cet État, comme son histoire nous l'a enseigné, ne peut être assurée qu'en respectant les intérêts des différentes ethnies et groupes religieux en Afghanistan. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que le débat d'aujourd'hui au sein du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan portera ses fruits eu égard au règlement du conflit et qu'il contribuera à mettre un terme à la guerre dont ce pays est le théâtre depuis de trop nombreuses années.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie la représentante du Kazakstan des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ouzbékistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, étant donné que je prends pour la première fois la parole devant le Conseil de sécurité sous votre présidence, je voudrais vous féliciter de votre accession à ce poste important et vous exprimer notre conviction que, sous votre conduite avisée, le Conseil réussira à résoudre les problèmes complexes qui figurent à son ordre du jour pour ce mois.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Cabral, Représentant permanent de la Guinée-Bissau, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je suis sensible à l'occasion qui m'est offerte de participer, ce jour, à l'examen de la situation en Afghanistan. Malheureusement, force est de constater que la question de l'Afghanistan figure de plus en plus fréquemment à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, étant donné la dégradation de la situation dans ce pays. Le conflit en

Afghanistan s'intensifie et la population continue d'en subir les conséquences.

Nous voudrions espérer que la séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité apportera une contribution positive à la création d'une atmosphère dans laquelle toute la communauté internationale s'emploie à promouvoir une solution au problème de l'Afghanistan, à rechercher une issue pacifique au conflit et à répondre aux besoins humanitaires fondamentaux de la population afghane.

Il est tout à fait logique que le Gouvernement de l'Ouzbékistan suive attentivement l'évolution de la situation chez son voisin afghan et l'accroissement de l'ampleur et de l'intensité du conflit qui s'y déroule. Les peuples de nos pays entretiennent des relations de bon voisinage depuis des temps immémoriaux et les événements qui se déroulent dans ce pays ne peuvent qu'être une source d'inquiétude pour nous. En évaluant la situation, nous devons noter que la guerre civile qui perdure en Afghanistan menace gravement la stabilité de la région de l'Asie centrale. Comme il a été noté dans la déclaration conjointe des dirigeants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan en date du 4 octobre 1996, ces événements représentent une menace pour les intérêts nationaux à la sécurité de ces États. Il ne faut pas permettre que le conflit en Afghanistan menace la stabilité et la sécurité nationale des pays voisins. Nous constatons avec inquiétude que, alors que la guerre fait rage, le territoire afghan demeure un lieu de production massive et incontrôlée de drogues et une base pour l'exportation illégale de celles-ci.

Les routes de transit de ce commerce passent à travers des États voisins de l'Afghanistan.

Le Gouvernement de l'Ouzbékistan maintient sa position de principe : le conflit en Afghanistan ne peut être réglé que par les parties afghanes elles-mêmes. La non-ingérence des autres États dans l'affrontement interafghan, la non-ingérence de l'extérieur dans les affaires intérieures de l'Afghanistan souverain, et la cessation des hostilités par les parties afghanes au conflit sont les préalables à l'établissement d'un dialogue pacifique visant à trouver les moyens de parvenir à un accord national. Récemment, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de la conférence islamique, d'autres organisations internationales faisant autorité et la communauté internationale dans son ensemble ont commencé à accorder une plus grande attention à l'évolution de la situation en Afghanistan.

Dans ce contexte, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction et l'appui du Gouvernement de l'Ouzbékistan à l'égard des dispositions de la résolution 50/88 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1995, de la lettre datée du 22 août 1996 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/1996/683) et de la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 28 septembre 1996 (S/PRST/1996/40). De l'avis de l'Ouzbékistan, l'Organisation des Nations Unies a un rôle majeur à jouer dans la promotion d'un règlement au conflit afghan. Nous estimons hautement les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies pour l'Afghanistan, dirigée par M. Holl. Nous continuons à soutenir l'idée de la convocation d'une conférence internationale sur l'Afghanistan sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, idée que nous estimons des plus raisonnables.

Nous pensons que, dans la création des conditions nécessaires à la cessation des hostilités et à l'instauration de la paix en Afghanistan, l'imposition d'un embargo sur la livraison de tous les types d'armes à l'Afghanistan constitue un élément important. À plusieurs reprises, le Gouvernement de la République de l'Ouzbékistan a fait valoir la nécessité d'imposer un tel embargo. Cette proposition a été faite dans une lettre datée du 23 juillet 1996 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1996/607, annexe) par le Président de l'Ouzbékistan, M. Islam Karimov. Nous estimons que l'application de telles mesures ne doit pas viser l'une quelconque des parties afghanes mais d'abord et avant tout les fournisseurs extérieurs d'armes. Nous pensons que tous les moyens possibles doivent être employés pour mettre fin à la livraison d'armes qui servent à alimenter le conflit afghan.

Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que les efforts que la communauté internationale ne cesse de déployer pour promouvoir le dialogue interafghan aboutira à la restauration de la paix et de l'entente nationale en Afghanistan. Nous voudrions espérer que le débat tenu aujourd'hui par le Conseil de sécurité sur le problème afghan contribuera grandement à centrer les efforts de la communauté internationale sur la recherche de mesures pratiques pour le règlement de la situation en Afghanistan et sur le renforcement de la stabilité politique dans toute la région de l'Asie centrale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Ouzbékistan des paroles aimables qu'il m'a adressées. Le prochain orateur est le représentant du Kirghizistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Eshmambetova (Kirghizistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi moi de vous remercier d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan et d'avoir invité tous les pays intéressés à y participer. Je vous remercie également d'avoir aimablement donné à mon pays la possibilité d'être parmi les premiers à s'exprimer au cours de cette séance. Permettez-moi également d'exprimer l'espoir que ce débat aboutira à la création d'un mécanisme pour une action conjointe destinée à arriver à un accord national en Afghanistan. À travers cette séance, nous voyons renaître l'idée de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de la transparence des travaux du Conseil de sécurité.

La République du Kirghizistan n'est pas directement voisine de l'Afghanistan; néanmoins, en tant que partie intégrante de la région de l'Asie centrale, elle ne peut observer dans l'indifférence et impassiblement la situation dans ce pays, situation qui s'est considérablement aggravée depuis septembre dernier. Les brutales représailles exercées contre l'ex-Président Najibullah, la situation humiliante des femmes, la menace à la sécurité du personnel des organisations internationales et les opérations militaires dans la région frontalière tadjiko-afghane, tout cela ne peut manquer de préoccuper le Gouvernement de la République du Kirghizistan. Le Gouvernement de la République du Kirghizistan estime qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre tous les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour contenir le conflit militaire et politique et l'empêcher de s'étendre, ce qui menacerait la sécurité régionale.

L'opinion de la République du Kirghizistan sur un règlement pratique de la crise et la nécessité d'empêcher une escalade des hostilités qui risqueraient autrement de se transformer en un conflit prolongé en Afghanistan, est basée sur la résolution bien connue 50/88 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1995; sur la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 28 septembre 1996 et ses remarques du 3 octobre 1996; sur la déclaration du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, du 7 octobre 1996; et sur la déclaration conjointe d'Almaty des dirigeants des États d'Asie centrale et de la Fédération de Russie.

Voici la position de la République kirghize sur cette question. Premièrement, les hostilités doivent cesser immédiatement et des négociations doivent être amorcées entre les parties au conflit en territoire neutre. Deuxièmement, les tiers doivent s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et dans le processus des relations interafghanes. Troisièmement, il faut encourager le processus politique nécessaire à la création d'un gouvernement intérimaire largement représentatif. Quatrièmement, les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes, doivent être respectés. Cinquièmement, l'Afghanistan doit demeurer un État unique et indivisible, à l'intérieur de ses frontières actuelles.

Je saisis cette occasion pour assurer le Conseil que la République kirghize n'épargnera ni ses efforts ni les moyens dont elle dispose pour promouvoir, sur la base des accords existants avec les pays d'Asie centrale et la Fédération de Russie, le rétablissement tant attendu de la paix sur la terre afghane qui a connu tant de souffrances et pour contribuer à la reprise économique de ce pays. Nous espérons également qu'à l'issue de son examen de la situation en Afghanistan, le Conseil de sécurité sera en mesure de prendre une décision.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Tadjikistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Alimov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis d'emblée, Monsieur le Président, de m'associer à mes collègues pour vous féliciter de votre accession au poste prestigieux de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous souhaite sincèrement plein succès dans ces fonctions extrêmement complexes. Je voudrais également remercier la délégation de la Guinée-Bissau, qui a dirigé avec brio les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

La nouvelle vague de conflits armés qui a déferlé sur l'Afghanistan, pays voisin, à la fin de septembre, préoccupe profondément la République du Tadjikistan.

L'affrontement armé, plus intense et sur une plus grande échelle; les meurtres et les exécutions sommaires et en toute impunité; les raids lancés contre les locaux de l'ONU à Kaboul; la violence brutale des Talibans contre l'ex-Président de l'Afghanistan, M. Najibullah, et d'autres; les violations scandaleuses des droits de l'homme, surtout de ceux des femmes et des fillettes; le vandalisme; et le déluge de réfugiés fuyant la capitale de l'État islamique d'Afghanistan : voilà autant de raisons qui expliquent l'indignation justifiée et la profonde inquiétude de la société tadjike.

L'agression des Talibans et leur détermination de déplacer les combats vers les régions du nord de l'Afghanistan, vers les frontières méridionales de la Communauté d'États indépendants, seraient inévitablement une

menace à la paix et à la stabilité de l'ensemble de la région de l'Asie centrale et du Sud. Comme cela est dit dans la déclaration conjointe, publiée le 4 octobre par les dirigeants du Kazakstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan relativement aux événements d'Afghanistan, la guerre dévastatrice

> «[menace] directement les intérêts nationaux et la sécurité de ces États et de la Communauté dans son ensemble, déstabilisant la situation régionale et internationale.» (*S/1996/838, annexe*)

La crise récente en Afghanistan est extrêmement grave. De plus, elle démontre la futilité des tentatives de parvenir à un accord national et à la stabilité dans le pays par la seule force militaire. L'histoire nous a montré plus d'une fois, de façon convaincante, la véracité de cette conclusion.

Compte tenu de la gravité de la situation, le Tadjikistan attache une attention particulière au débat qui a lieu aujourd'hui sur cette question au Conseil de sécurité. La séance d'aujourd'hui doit marquer un progrès important dans la recherche des moyens permettant de parvenir à un règlement pacifique des problèmes en Afghanistan, et nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Président, de l'avoir convoquée.

Nous pensons que la communauté internationale doit interdire toute intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et aider le peuple afghan à trouver une formule d'accord acceptable. Le Gouvernement du Tadjikistan exhorte donc tous les dirigeants à participer au dialogue politique devant mener à la réconciliation nationale et à préserver l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de la société afghane. La coopération entre les parties afghanes et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan est particulièrement importante à cet égard. Nous attachons une importance capitale au travail accompli par la Mission en vue d'un règlement pacifique rapide.

Le Tadjikistan, qui est lié au peuple afghan par des liens historiques, moraux et spirituels immémoriaux, a tout intérêt à ce que le cercle vicieux de l'affrontement soit brisé et remplacé pas un dialogue politique panafghan.

Cet intérêt direct est tout à fait compréhensible. Il est notoire que la frontière tadjiko-afghane reste une zone de tension particulière. Nous sommes convaincus que si nous parvenons à un règlement politique global du problème afghan, la situation sur la frontière méridionale de la Communauté d'États indépendants et notamment la partie tadjike de sa frontière extérieure, sera d'autant stabilisée.

Nous pensons que tout cela nous permettra alors de contrer fermement les raids de brigands et le transit et la vente de stupéfiants à travers les frontières afghanes et de mettre fin au trafic illégal d'armes, auxquels continuent de se livrer des éléments et des groupes de diverses régions de l'Afghanistan.

La situation qui s'est développée en Afghanistan est manifestement une tragédie humanitaire qui a pris des proportions mondiales. Nous espérons que les États Membres et les organisations internationales appuieront l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour fournir une aide humanitaire d'urgence au peuple afghan.

Nous ne doutons pas que le débat sur la situation en Afghanistan nous aidera à trouver une solution et que le Conseil de sécurité transmettra un nouveau message clair, qui doit être entendu par toutes les parties au conflit, à savoir que les travaux sur un règlement politique doivent commencer.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Tadjikistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie, avec ses partenaires de la Communauté d'États indépendants, le Kazakstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, a été à l'origine de la convocation de cette session spéciale pour examiner la situation en Afghanistan.

La proposition d'un débat sur cette question au Conseil de sécurité a été dictée par la profonde préoccupation que nous partageons tous face aux événements qui ont pris un tour très dangereux, non seulement pour la population afghane éprouvée depuis si longtemps, mais par l'ensemble de la région d'Asie centrale.

La Russie, comme les autres pays qui ont participé à la réunion d'Almaty, considère que le fait que la guerre dévastatrice en Afghanistan avance vers les frontières de la Communauté d'États indépendants constitue une menace directe pour les intérêts nationaux et la sécurité de ces États et une menace pour la stabilité de toute la région.

Étant parvenus à ces conclusions, les participants à la réunion ont appelé le mouvement des Talibans et toutes les autres parties afghanes à cesser immédiatement les combats

et à entamer la recherche de moyens pouvant aboutir à l'entente nationale; ils ont aussi souligné que l'ingérence de l'extérieur dans les affaires intérieures de l'Afghanistan était inacceptable.

Les événements survenus récemment ont démontré que les actions des Talibans n'ont pas permis de se rapprocher de la stabilisation de l'Afghanistan. Les tentatives des Talibans de monopoliser le pouvoir du gouvernement se heurtent à une opposition croissante. Les représailles brutales dont a été l'objet l'ancien Président Najibullah, la violation des droits des personnes, notamment ceux des femmes, l'imposition de dogmes inhumains et les démonstrations de chauvinisme des Talibans ont suscité l'opposition d'une grande partie de la population afghane, qui a manifestement senti que sa vie, sa sécurité, sa dignité et sa liberté étaient menacées.

La réaction à cette menace a été l'exode de la population hors de Kaboul, une nouvelle vague de réfugiés et de personnes déplacées. C'est une nouvelle et grave dégradation du conflit interne qui pourrait mener à la chute de l'Afghanistan et avoir des conséquences extrêmement préjudiciables pour la stabilité de la région.

Dans ces conditions très complexes, il est particulièrement important de faire cesser les affrontements armés, de reprendre un large dialogue interafghan, excluant toute présentation de l'une quelconque des parties à jouer un rôle de force dominant.

À notre avis, cet État aux multiples nationalités et aux multiples confessions ne peut trouver une issue à la crise que par une entente sur la base des intérêts et des droits légitimes de tous les groupes de la population. L'Organisation des Nations Unies doit précisément faire porter ses efforts sur la réalisation de cet objectif.

Durant ces derniers 18 ou 24 mois, alors que les graines de la crise actuelle germaient, la Fédération de Russie, à de nombreuses reprises, a appelé l'attention sur le fait que le Conseil de sécurité devait activement s'intéresser aux problèmes de l'Afghanistan et ne pas les éluder. Les événements d'aujourd'hui ont montré combien avaient tort ceux qui croyaient que le Conseil n'avait pas à examiner attentivement la situation en Afghanistan.

Nous accordons une très grande importance au rôle que joue l'Organisation des Nations Unies comme intermédiaire impartial et artisan de la paix en Afghanistan. Ce rôle a été confirmé dans une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 28 septembre 1996, adoptée sur la proposition de la Russie, qui comprenait également un appel lancé à tous les États pour qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires afin de promouvoir la paix en Afghanistan et pour qu'ils collaborent à cette fin avec l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de ces derniers jours, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par M. Holl, a travaillé activement en Afghanistan pour essayer de convaincre toutes les parties afghanes d'interrompre les hostilités et de s'asseoir à la table de négociation. Nous appuyons pleinement ces efforts. Malheureusement, le mouvement des Talibans a refusé jusqu'à présent de participer à des pourparlers interafghans.

La Fédération de Russie, partant d'une position de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et de respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, réaffirme qu'elle est prête à participer conjointement avec les autres États aux efforts entrepris sur le plan international pour trouver un règlement du conflit en Afghanistan, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Nous prenons en particulier note du fait que c'est le peuple afghan qui souffre depuis si longtemps qui doit assumer la plus grosse partie des conséquences qu'impliquent les nombreuses années de combat en Afghanistan. Nous appuyons donc les mesures que prennent les organisations internationales pour mettre en oeuvre des programmes d'assistance à l'Afghanistan et pour fournir une assistance humanitaire à la population pacifique et aux réfugiés.

Comme l'a souligné le Secrétaire général à plusieurs reprises, ces efforts sont importants. La Russie prend des dispositions pour fournir une assistance d'urgence à la population afghane. Récemment, une grande quantité de farine et de vêtements a été envoyée sur place, par le biais du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies, pour être distribuée aux réfugiés qui se trouvent dans la partie nord de l'Afghanistan. Cette action humanitaire correspond aux décisions prises après la réunion d'Almaty par les dirigeants de la Russie et les pays d'Asie centrale, membres de la CEI. Nous comptons sur la coopération continue du Bureau du Haut Commissariat pour les réfugiés en la matière.

La délégation de la Fédération de Russie part du principe que le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité doit donner une nouvelle impulsion ferme aux efforts faits pour régler le conflit afghan. Le Conseil de sécurité pourrait, à ce titre, prendre une résolution politique ferme et en

appeler à toutes les parties afghanes pour qu'elles cessent immédiatement toutes les hostilités armées et entament un dialogue politique afin de rechercher les moyens d'aboutir à la réconciliation nationale et d'instaurer une paix durable en Afghanistan en respectant les droits de la personne et les normes du droit humanitaire.

Nous sommes certains que c'est aux parties afghanes qu'incombe de trouver les moyens de sortir de l'impasse actuelle. Toutefois, la communauté internationale doit, elle aussi, apporter sa contribution efficace. Il est important que le Conseil de sécurité insiste sur la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan pour que cessent toutes les livraisons d'armements.

La communauté internationale doit contribuer à la recherche d'un règlement politique au conflit en Afghanistan sur la base de la création d'un gouvernement représentatif provisoire reflétant les intérêts de tous les Afghans. Nous espérons que tous ceux qui sont engagés dans le conflit en Afghanistan prendront note de ce signal et qu'il pourra avoir un impact véritable pour permettre de le faire cesser le plus rapidement possible.

M. Henze (Allemagne) *(interprétation de l'anglais)* : Depuis que le Conseil de sécurité s'est réuni le 9 avril dernier pour tenir un débat sur l'Afghanistan, la situation dans ce pays déchiré par la guerre s'est encore dégradée. Au lieu de s'engager dans des négociations politiques générales, les parties afghanes ont continué de préférer la guerre à la paix au détriment du pays et du peuple afghans.

Depuis que les Talibans se sont emparés de Kaboul, le 27 septembre, des informations inquiétantes sont parvenues au Conseil concernant la situation des droits de l'homme dans la capitale afghane, en particulier en ce qui concerne le traitement auquel sont soumises les femmes et les jeunes filles. Mon Gouvernement est très préoccupé par ces informations et soutient pleinement la déclaration faite par le Secrétaire général le 7 octobre, dans laquelle il mettait en garde contre les répercussions éventuelles qui s'ensuivraient pour les programmes de l'ONU au cas où les femmes continueraient de se voir refuser l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Moins de trois semaines après que le contrôle de Kaboul a changé de mains, l'Afghanistan est confronté au danger d'une autre bataille pour sa capitale. Cette fois, elle pourrait être déclenchée par une attaque venant du nord. Mais encore une fois, c'est la population civile qui en ferait les frais. Il est incroyable que les appels répétés de la communauté internationale, y compris ceux que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU ont lancés pour que cessent les hostilités et que s'engagent des négociations politiques sérieuses, soient restés jusqu'à présent méconnus par les parties afghanes.

Plus que jamais, les récents événements en Afghanistan montrent clairement qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit. Le contrôle de l'Afghanistan ne peut être gagné par la guerre. En fait, comme il est dit dans la déclaration conjointe du Kazakstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan, il est temps de mettre fin à la guerre en Afghanistan qui traîne depuis tant d'années — et, dois-je ajouter, qui dure depuis trop longtemps. Mais la guerre continue encore et le pays en souffre.

Mon pays a une longue histoire de relations amicales avec tous les secteurs de la société afghane. Nous déplorons donc vivement la guerre civile qui fait rage et ses conséquences politiques, économiques et humanitaires. Avec beaucoup d'autres, nous avons essayé et continuerons d'essayer, d'aider la population civile par le biais d'une aide humanitaire. Toutefois, nous pensons qu'il est encore plus urgent d'aider l'Afghanistan à sortir du cercle vicieux créé par près de 17 années de guerre et d'entrer dans un processus de paix positif.

La communauté internationale a défini de façon claire le cadre fondamental du processus de paix afghan. Elle est disposée à aider le peuple afghan à réaliser la paix et reconnaît le rôle important que doit jouer l'ONU à cet égard.

La résolution 50/88 B sur la situation en Afghanistan, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus le 19 décembre 1995, demande la réconciliation nationale grâce à la passation des pouvoirs à un «mécanisme» transitoire. Le «mécanisme» transitoire est généralement qualifié de

> «haute autorité pleinement représentative et ayant une large assise.» (*Résolution 50/88 B, par. 4*)

Celle-ci serait habilitée à négocier et superviser un cessez-le-feu immédiat et durable; à créer et contrôler une force nationale de sécurité et de former un gouvernement de transition acceptable. Le gouvernement de transition demeurerait en fonction jusqu'à ce que les conditions permettant d'organiser des élections libres et régulières soient réunies.

Dans la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale sur la situation en Afghanistan, la communauté internationale se dit profondément attachée à la réconciliation

nationale en Afghanistan, ainsi qu'à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du pays. Elle affirme également la volonté de l'Organisation des Nations Unies d'aider le peuple afghan dans les efforts qu'il fait pour réaliser ces objectifs.

Depuis son adoption, la résolution de l'Assemblée générale a été complétée par plusieurs décisions du Conseil de sécurité, la dernière étant la déclaration présidentielle du 28 septembre dernier. Dans cette déclaration, le Conseil, entre autres, a demandé que cessent immédiatement toutes les hostilités armées. Le rôle principal que doit jouer l'ONU dans les efforts déployés sur le plan international en vue de trouver une solution pacifique au conflit afghan a été confirmé par la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 22 août 1996, adressée au Secrétaire général.

Nous constatons que les travaux préparatoires entrepris sur le plan international en vue de mettre sur pied un processus de paix viable entre les parties afghanes ont été accomplis. Nous sommes au moins engagés sur la voie du processus de paix, et celle-ci a été clairement définie par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Mais jusqu'à présent les parties afghanes n'ont toujours pas emprunté cette voie. Il ne fait aucun doute que c'est aux parties afghanes qu'incombe la responsabilité principale d'accepter ou de décliner l'offre d'un processus de paix qui serait parrainé ou facilité par l'ONU. En outre, l'ONU devrait continuer de tout mettre en oeuvre pour convaincre les parties de s'engager sincèrement dans ce processus, qui offre la meilleure chance de faire revenir la paix, la stabilité et, à long terme, la prospérité dans l'État Membre des Nations Unies, l'Afghanistan.

L'instrument principal de l'ONU dans les efforts de paix qu'elle fait en Afghanistan est la Mission spéciale des Nations Unies, qui a reçu dès le départ le soutien de mon gouvernement. Nous nous félicitons que la Mission ait été renforcée grâce à la création de quatre postes supplémentaires pour des fonctionnaires chargés des affaires politiques. Nous avons été honorés par la nomination d'un ancien collègue, M. Norbert Holl, à la tête de la nouvelle Mission. Nous souhaiterions exprimer notre satisfaction à tous les membres de la Mission spéciale pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de servir d'intermédiaire entre les parties. Nous saluons également la décision prise par le Secrétaire général d'envoyer en septembre dernier le Secrétaire général adjoint, M. Marrack Goulding, en Afghanistan. Nous estimons que les discussions intenses que le Secrétaire général adjoint a eues avec toutes les parties ont été extrêmement utiles.

Ayant examiné les moyens de rassembler sous les auspices de l'ONU les efforts entrepris sur le plan international en faveur de l'Afghanistan, nous pensons que les initiatives de l'ONU en Afghanistan pourraient être davantage renforcées au moyen de la participation des organisations régionales, des États de la région et des autres États importants que coordonnerait l'ONU. Nous espérons que cet élément international incitera les parties afghanes à s'engager dans un processus politique constructif.

Même après l'amorce du processus, les États intéressés devront continuer de soutenir les activités de l'ONU aux fins de stabiliser davantage les pourparlers entre les différentes parties afghanes. Cette approche serait conforme à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 1996. Dans cette déclaration il est demandé à tous les États de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et à prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la paix en Afghanistan et de collaborer à cette fin avec l'Organisation des Nations Unies.

Un mesure importante visant à mobiliser un appui international plus important en faveur des efforts de paix déployés par l'ONU serait assurément d'élargir les contacts entre la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et les gouvernements de la région et d'autres gouvernements. Nous encourageons le chef de la Mission spéciale à établir dans la mesure du possible de tels contacts internationaux. Une autre étape pourrait être la convocation par l'Organisation des Nations Unies d'une réunion ou d'une conférence internationales sur l'Afghanistan. Nous serions heureux que le Secrétaire général explore davantage cette idée afin de savoir si le moment est opportun.

Chaque nouvelle journée de guerre en Afghanistan inflige de nouvelles souffrances à la population civile et porte atteinte à la sécurité régionale. Toute nouvelle alliance entre les différentes parties afghanes, qui n'est pas générale et dont le dessein est l'affrontement et non la coopération, menace d'aggraver les divisions à l'intérieur de la société afghane, voire de mettre en péril l'intégrité territoriale du pays. Et chaque jour qui passe sans que l'Afghanistan ne dispose d'un gouvernement intérimaire doté d'une large assise et d'une administration civile efficace, éloigne davantage le pays du développement économique et humain. Cette situation maintient également l'anarchie, laquelle est responsable du fait qu'en Afghanistan certaines régions sont devenues notoires pour leur production et leur exportation de drogues.

Tout cela montre que le temps qui nous est imparti pour trouver une solution n'est pas illimité. Il est nécessaire

qu'une coopération s'instaure entre l'ONU, les États de la région et les autres États intéressés et toutes les parties afghanes. Ce n'est que si toutes les parties s'unissent dans une démarche impartiale, sous l'égide de l'ONU, que nous pourrons enfin espérer voir cesser la guerre en Afghanistan.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'occasion qui lui est offerte d'examiner la situation en Afghanistan. La situation sur le plan militaire et politique évolue pratiquement d'heure en heure. Le kaleidoscope des alliances a considérablement changé ces dernières semaines. Bien que les événements se succèdent très rapidement, ce serait une erreur de porter un jugement trop hâtif.

Dans ce tourbillon d'activités militaires et politiques, nous ne devons pas perdre de vue les objectifs fondamentaux. Les buts de la communautés internationale doivent être de parvenir à un accord sur un cessez-le-feu immédiat, des négociations entre toutes les parties; l'instauration d'un processus de paix conduisant à la formation d'un gouvernement représentatif jouissant d'une large assise, qui respecte les droits de l'homme. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a un rôle essentiel à jouer pour réaliser ces objectifs.

Tandis que j'écoutais avec grand intérêt la déclaration faite par le Vice-Ministre des affaires étrangères et notais, en particulier, l'appel qu'il a lancé pour que les Nations Unies envoient une mission d'enquête, j'ai été quelque peu surpris — s'il me permet de le dire — de ne pas l'entendre mentionner le fait qu'une Mission spéciale des Nations Unies se trouve déjà sur le terrain.

Le Royaume-Uni appuie fermement les efforts déployés par M. Holl et son équipe. Nous demandons à toutes les parties de coopérer avec lui. Dans les circonstances changeantes actuelles, il s'offre aujourd'hui à la Mission spéciale la possibilité d'avoir une réelle portée. L'appui politique le plus ferme possible doit être apporté à ces efforts. La communauté internationale est prête à apporter son aide, mais c'est aux parties elles-mêmes qu'il incombe la responsabilité de trouver un règlement.

Depuis trop longtemps l'Afghanistan est soumis à une ingérence extérieure, qui ne sert qu'à prolonger le conflit. Comme d'autres, nous demandons que prennent fin cette ingérence et la fourniture constante d'armes et de munitions aux factions. Nous restons préoccupés de voir que le territoire de l'Afghanistan est utilisé pour la production de drogues et pour l'entraînement de terroristes. La poursuite de ces activités ne fera qu'entraver le retour de l'Afghanistan au sein de la communauté des nations.

La situation humanitaire en Afghanistan continue d'être une cause de grave préoccupation. Nous demandons également à toutes les factions de coopérer à l'acheminement de l'aide humanitaire vers toutes les populations afghanes, sans égard à leur groupe ethnique, leur race ou leur sexe. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer le rôle de coordination que jouent les Nations Unies dans les programmes d'assistance menées dans ce pays. Et encore une fois, lorsque le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan déclare que les seules mesures prises par l'ONU en Afghanistan se limitent à des résolutions et à des déclarations, je suis certain qu'il n'entend pas dire par là qu'il n'est pas conscient du rôle tout à fait considérable que joue l'ONU dans la coordination de l'assistance humanitaire. Nous, le Royaume-Uni, restons un des principaux fournisseurs d'aide à l'Afghanistan : nous versons annuellement environ 10 millions de dollars au Haut Commissariat pour les réfugiés et aux autres institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'au Comité international de la Croix-Rouge et aux grandes organisations non gouvernementales britanniques. Cet effort collectif de la communauté internationale mérite d'être reconnu en une occasion comme celle-ci.

Nous avons clairement indiqué que nous condamnons fermement les violations des droits fondamentaux de l'homme. En particulier, nous sommes gravement préoccupés par la mise en oeuvre de mesures visant à limiter les droits des jeunes filles à l'éducation et les droits des femmes à l'emploi. Les perspectives d'avenir de nombreux foyers où les femmes dans ce pays sont la seule source de revenus nous inquiètent vivement. Ces mesures peuvent les plonger dans le dénuement. Nous demandons à toutes les factions de respecter les normes internationales des droits de l'homme et d'agir conformément aux instruments internationaux que l'Afghanistan a signés et ratifiés, par exemple le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte relatif aux droits civils et politiques.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent suivre de très près l'évolution rapide de la situation en Afghanistan. Une coordination de tous nos efforts, grâce à l'appui fourni aux activités de M. Holl et de la Mission spéciale des Nations Unies, doit rester notre priorité. Nous entendrons avec intérêt les avis mûrement réfléchis de la Mission spéciale sur la meilleure façon, pour le Conseil de sécurité, d'appuyer ces efforts, mais toute mesure précipitée de sa part risquerait de compromettre ces efforts.

Nous espérons que les événements récents ont fait comprendre aux parties qu'une solution militaire est impossible et qu'elles ont d'autres options que la négociation et le compromis. Si une occasion, si mince soit-elle, s'offre dans les jours ou les semaines à venir d'entamer ce processus de négociation les parties doivent la saisir. Le Royaume-Uni continuera d'oeuvrer pour parvenir à l'objectif que nous partageons tous : le règlement pacifique du conflit et la fin des souffrances de tout le peuple afghan.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : La détérioration rapide de la situation politique et militaire en Afghanistan est une source de profonde préoccupation pour l'Indonésie. La menace d'une guerre civile à grande échelle se dessine à l'horizon. Nous sommes consternés de voir que le pays risque d'être fragmenté et de perdre tout espoir de paix et de stabilité. Depuis la prise de Kaboul, des informations font état de l'intensification des hostilités et d'un grand nombre de victimes. Particulièrement inquiétant est le fait que les parties se montrent déterminées à poursuivre l'affrontement militaire au lieu de rechercher un règlement négocié. Le peuple afghan souffre depuis plus de 20 ans d'une guerre qui a divisé le pays en différentes factions et conduit à des luttes et à des troubles internes. Ce long conflit a déjà prélevé un lourd tribut en vies humaines et en dommages matériels. Il ne fait aucun doute que face à la crise actuelle le peuple afghan n'aspire véritablement qu'à la paix, à la sécurité, à l'ordre et à un retour à la vie normale.

La situation est encore aggravée par la détérioration drastique des conditions humanitaires à la suite d'un nouvel exode de réfugiés, en particulier de la capitale, dont la plus grande partie a été détruite. La guerre a réduit à néant toute perspective de rétablissement et de reconstruction, dans un avenir proche, de la base agricole, industrielle et économique du pays. L'agriculture est en ruines. L'agriculture et l'industrie ne fonctionnent plus normalement depuis des années. Les champs sont truffés de mines terrestres, qui entravent encore davantage la croissance agricole et font de nombreuses victimes dans les communautés. L'économie et l'infrastructure formelles du pays ont disparu, et la trame économique de la société s'est décomposée. Le conflit actuel est également un obstacle au développement économique et aux tentatives de construire une infrastructure transnationale dans la région.

La persistance de la violence en Afghanistan ne fera que contribuer à l'accroissement du risque d'instabilité régionale. D'ores et déjà, en raison du nombre élevé de réfugiés afghans, l'impact négatif de la guerre se fait sentir dans les pays voisins. Un Afghanistan instable risque de jeter les semences de la violence dans toute la région. Par conséquent, nous demandons instamment à tous les pays voisins de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires internes de l'Afghanistan.

La communauté internationale a été témoin de la destruction d'un pays; en conséquence, nous devons exhorter les parties à mettre fin aux combats et à résoudre leurs divergences par des moyens pacifiques. Il est extrêmement urgent que les parties concernées entament des pourparlers interafghans, sur une large base afin de constituer à nouveau un gouvernement d'unité nationale et de parvenir à un règlement politique durable de ce conflit. Nous espérons que ces initiatives seront prises pour établir des contacts et ouvrir la voie à des pourparlers. Il est évident que l'histoire de l'Afghanistan regorge de faits qui prouvent qu'aucune faction ne peut imposer sa volonté à d'autres par la force des armes. L'Afghanistan las de la guerre doit trouver d'urgence un terrain d'entente qui puisse satisfaire ses dirigeants et les intérêts du peuple, qui n'aspire qu'au rétablissement de la normalité dans son pays. Un certain degré de confiance mutuelle et des mesures de confiance doivent être instaurés afin de parvenir à la réconciliation nationale.

Le Conseil de sécurité participe depuis longtemps à des efforts concertés pour trouver un règlement négocié du conflit en Afghanistan. À ce stade critique, le rôle de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan est devenu indispensable pour contribuer activement à l'établissement d'un cessez-le-feu et à un règlement politique. Par conséquent, nous demandons instamment aux parties en guerre d'accepter les efforts de médiation de l'ONU. Ce serait également un moment opportun pour examiner la convocation d'une conférence internationale sur la situation en Afghanistan, sous les auspices de l'ONU et avec la participation de toutes les factions afghanes, de même que des pays voisins et d'autres États intéressés. Dans ce contexte, nous espérons vivement que le Représentant spécial, M. Norbert Holl, sera en mesure de s'acquitter du mandat que toutes les parties lui ont confié. Il incombe également aux parties de respecter le principe fondamental du respect des locaux des Nations Unies et du personnel sans exception. De même, étant donné les risques que comporte la fourniture de l'assistance, les parties doivent coopérer pleinement avec l'ONU, ses organismes associés et toutes les organisations humanitaires aux efforts qu'ils déploient pour alléger les souffrances du peuple afghan. Dans le même esprit, nous demandons à toutes les parties de respecter les droits de l'homme de tous les civils.

L'Afghanistan se trouve une fois de plus à un tournant historique. Si les parties ne sont pas en mesure de parvenir à un règlement politique négocié, la survie du pays sera certes menacée. À cet égard, l'Indonésie souhaite réaffirmer son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Ma délégation tient à souligner l'importance que la communauté internationale attache à la restauration de la paix en Afghanistan. Mais, en dernière analyse, la paix sera rétablie dans la mesure où les dirigeants afghans feront preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord et éviter ainsi à leurs compatriotes de nouvelles années d'effusions de sang.

M. Dejammet (France) : La délégation française apprécie l'initiative de la Fédération de Russie et d'autres pays qui ont souhaité la tenue d'un débat public du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan. L'évolution récente de la situation dans ce pays justifie que le Conseil de sécurité tienne un tel débat.

Le Conseil a formulé à plusieurs reprises, en particulier dans les déclarations présidentielles adoptées le 15 février et le 28 septembre derniers, les principes à suivre en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Le Conseil a demandé aux parties afghanes de mettre fin aux hostilités, de surmonter leurs différends et de coopérer avec la Mission spéciale des Nations Unies. Le Conseil a demandé à tous les États de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et à ceux qui le peuvent il a demandé de prendre des mesures de nature à promouvoir la paix et la stabilité dans ce pays. Le Conseil a enfin réaffirmé son engagement à l'égard de la pleine souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan.

La situation que connaît aujourd'hui l'Afghanistan montre que les appels lancés par le Conseil n'ont pas été entendus. Aujourd'hui comme avant, la guerre frappe ce pays, une guerre d'usure dans laquelle offensives et contre-offensives se succèdent. Cette guerre met en péril la paix et la stabilité de toute la région, d'où l'initiative qui a été prise précisément par les pays de la région.

La France n'entend prendre parti pour aucune des forces engagées dans ce conflit. Elle appelle au cessez-le-feu et au dialogue dans la perspective d'une réconciliation nationale. Elle souhaite, comme beaucoup d'autres ici l'ont déjà exprimé, la formation d'un gouvernement d'union nationale. Le jeu successif des alliances et des contre-alliances en Afghanistan — ce qui était décrit voici quelques minutes comme un kaléidoscope — confirme, en effet, que ce conflit ne peut trouver de solution par la voie des armes mais seulement par la voie d'un règlement politique fondé sur une entente équitable et respectueuse des intérêts de chacun. Cela suppose qu'un terme soit mis à toutes les ingérences.

La relation de la France avec l'Afghanistan est ancienne; elle est profonde; elle est riche, notamment dans le domaine culturel. C'est pourquoi mon pays souhaite ardemment contribuer à la réalisation de l'objectif de réconciliation et à la solution politique de ce conflit. Car nous avons du respect pour l'énergie, pour le courage du peuple afghan. Mon pays apporte son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général dans ses efforts pour aider à l'instauration d'un cessez-le-feu et à l'ouverture de négociations entre les parties afghanes, et je souscris sur ce point à l'éloge qui a été rendu effectivement aux efforts déjà accomplis par les Nations Unies dans ce domaine.

La poursuite du conflit en Afghanistan crée d'autre part, nous le savons bien, un terrain propice aux activités terroristes. C'est donc pour la communauté internationale une raison supplémentaire d'intensifier ses efforts en vue d'un règlement de cette question.

La France exprime enfin sa préoccupation relative au respect des droits de l'homme en Afghanistan, en particulier, comme d'autres l'ont dit ici ce matin, pour ce qui touche au traitement accordé aux femmes, tant en matière d'éducation que pour ce qui concerne leur possibilité d'exercer une activité professionnelle.

Mais c'est la population afghane qui demeure la première victime des combats. La France, qui figure au premier rang des fournisseurs d'aide humanitaire à l'Afghanistan, entend poursuivre son assistance dans ce domaine. Nous maintenons à cette fin un contact permanent avec les organisations non gouvernementales françaises demeurées sur le terrain, comme elles l'ont fait d'ailleurs avec un beau courage aux pires heures de l'histoire de l'Afghanistan. J'évoque ici le rôle de ces organisations non gouvernementales et c'est pourquoi la délégation française souhaite que l'action des organisations non gouvernementales, qui exercent un rôle humanitaire absolument indispensable aujourd'hui comme avant en Afghanistan, puisse continuer à s'exercer librement et sans entrave.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La tragédie humaine qui s'est abattue sur le peuple afghan à la fin des années 70 se poursuit sans relâche à ce jour encore. Le conflit dans ce pays ravagé par la guerre n'est pas plus près d'une solution aujourd'hui qu'il y a 17 ans.

Pourtant, si la nature de la guerre a changé au fil des ans, les massacres, les souffrances indicibles et les destructions généralisées restent inchangées. Les parties au conflit afghan sont aussi tenues de trouver une solution militaire à la guerre civile qu'elles l'étaient durant l'occupation étrangère.

Malheureusement, les plus grands perdants de ce conflit fratricide sont les Afghans, dont des millions sont contraints de vivre comme des réfugiés dans leur propre pays. Des dizaines de milliers d'autres ont dû fuir le pays pour chercher refuge dans les pays voisins. En tant que personnes déplacées ou réfugiés, ils se contentent ni plus ni moins d'exister. Ils ont vu jour après jour leur pays se transformer en ruines, et les écoles, hôpitaux, bureaux gouvernementaux et autres biens nationaux réduits en pierres. Plusieurs années de guerre ont transformé le rêve d'un avenir dans un pays pacifique en un cauchemar sans fin.

Pour les Afghans, la guerre et ses lignes de combat toujours changeantes apportent des fortunes diverses tandis que les misères se succèdent. La prise récente de Kaboul par une des factions a peut-être été une bénédiction pour certains, mais pour beaucoup d'autres, qui ont vu leurs libertés civiles restreintes, le coup a été sévère. Cela s'est également accompagné d'une vague d'exécutions et de détentions arbitraires.

Nous sommes également profondément préoccupés par les aspects humanitaires du conflit en Afghanistan. Les combats ont affecté le personnel des organisations humanitaires et nombre de personnes travaillant pour ces organisations ont dû quitter le pays. Dans certains cas, les convois de nourriture ont été empêchés d'atteindre les victimes du conflit, et dans d'autres, l'assistance humanitaire a été pillée. Si on ne fait rien pour mettre un terme à cette situation, cela risque d'avoir des conséquences désastreuses sur la situation humanitaire du peuple afghan, notamment à l'approche de l'hiver.

La solution de la crise en Afghanistan dépendra, en dernière analyse, de la volonté des parties au conflit d'aboutir à un règlement politique pacifiquement négocié. La communauté internationale ne peut que les encourager à aller dans ce sens mais ne peut leur imposer sa volonté. En fait, elles n'ont pas écouté le conseil que le Conseil de sécurité leur a adressé ces dernières années. En agissant ainsi, elles ont mis sérieusement en péril leur pays et leur peuple. Les Nations Unies ont montré qu'elles étaient prêtes à aider le peuple afghan, mais les parties doivent comprendre que les Nations Unies ne peuvent les aider que si elles sont prêtes à s'aider elles-mêmes.

Dans sa déclaration présidentielle du 28 septembre 1996 (S/PRST/1996/40), le Conseil de sécurité a réaffirmé son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan.

Cependant, la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan ne peuvent être assurées que par les parties afghanes. Elles devraient renoncer à la violence et entreprendre des négociations véritables et concrètes. Elles n'ont pas pu jusqu'à présent atteindre leurs objectifs, quels qu'ils soient, à travers la guerre, et il est peu probable qu'elles les atteignent à l'avenir. Il est temps qu'elles s'engagent dans la réconciliation nationale. Cela peut être obtenu par un processus de négociations générales dont aucune des parties n'est exclue.

La tragédie humaine en Afghanistan ne connaîtra de terme que lorsque les pays voisins pourront convenir des modalités pour aider ce pays déchiré par la guerre à aboutir à la paix. L'on sait bien que l'ingérence étrangère a entravé la recherche d'un règlement politique en Afghanistan. Il est particulièrement regrettable que le flux d'armes et de munitions à travers les frontières se poursuive impunément. Les pays d'Asie centrale devraient être unis dans la recherche de la paix, et non pas entretenir les feux de la guerre en Afghanistan. Ils devraient appuyer, et non saper, les précieux efforts entrepris par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour trouver un règlement durable.

La situation en Afghanistan constitue sans nul doute une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous partageons donc les préoccupations du Kazakstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan, qui ont demandé ce débat. Le débat n'aurait pu être plus opportun. La guerre en Afghanistan pourrait facilement s'étendre aux pays voisins et englober toute la région d'Asie centrale.

Nous traitons indubitablement d'une situation très complexe. Il n'y a cependant pas d'autre choix que de continuer à aider les parties en Afghanistan à vaincre leurs divergences. L'engagement actif de la communauté internationale est indispensable à la recherche d'un règlement pacifique à la tragédie humaine qu'est l'Afghanistan.

M. Park (Corée) (*interprétation de l'anglais)* : Nous sommes profondément préoccupés par la reprise des combats sur une large échelle en Afghanistan depuis la fin du mois de septembre 1996. Les événements récents en

Afghanistan ont exacerbé le calvaire de la population civile et mettent en péril les efforts visant à fournir une assistance humanitaire à ceux qui en ont cruellement besoin. Le plus alarmant est que ces combats augurent d'un grave revers pour les efforts internationaux visant à ramener la paix et la stabilité dans ce pays déchiré par la guerre.

Le fléau de près de deux décennies de guerre a prélevé un tribut inimaginable sur le pays et son peuple. La situation effroyable en Afghanistan caractérisée par des pertes massives en vies humaines, les souffrances accentuées des groupes les plus vulnérables, la destruction de biens et les graves dommages causés aux infrastructures économiques et sociales, constitue aussi une menace à la sécurité et à la stabilité d'autres pays de la région. Plus que jamais, nous sommes convaincus que la communauté internationale devrait renouveler son engagement envers la recherche d'une solution pacifique au conflit afghan.

C'est d'autant plus important que les efforts déployés par les Nations Unies par le biais de la Mission spéciale risquent d'être réduits à néant avant même qu'une initiative notable ait pu être engagée pour amener les parties afghanes à la table de négociation. Face à l'escalade du conflit, il est impératif que les parties afghanes cessent immédiatement toutes les hostilités afin que le processus politique visant à constituer un gouvernement à base large, acceptable pour le peuple afghan, puisse commencer sans plus de retard.

Les mesures nécessaires pour parvenir à un règlement pacifique de la situation en Afghanistan sont déjà énoncées dans la résolution 50/88 de l'Assemblée générale. Il s'agit là de mesures que les parties afghanes avaient déjà acceptées et que le Conseil de sécurité avait accueillies avec satisfaction dans sa déclaration présidentielle du 30 novembre 1994. Nous pensons que la tâche la plus importante de la communauté internationale à ce stade critique est de réaffirmer la pertinence et la faisabilité de ces mesures et d'encourager les parties afghanes à évoluer vers ces mesures convenues.

À cet égard, une action plus ferme de la communauté internationale s'impose d'urgence. En premier lieu, le flux d'armes de l'extérieur vers les parties afghanes doit cesser pour mettre un terme à toute nouvelle escalade militaire en Afghanistan. Cela est un préalable fondamental à une stabilisation de la situation, non seulement en Afghanistan même mais dans toute la région. Comme corollaire, les États, en particulier les États voisins, doivent s'abstenir strictement de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et user de leur influence sur les parties afghanes uniquement de façon impartiale, pour aider le peuple afghan à déterminer sa propre destinée par des moyens pacifiques. Nous exhortons encore une fois tous les États, en particulier les États voisins de l'Afghanistan, à réviser immédiatement leur politique à l'égard de l'Afghanistan, de manière à répondre pleinement à l'urgente nécessité d'instituer dans ce pays un cessez-le-feu inconditionnel et d'initier un processus politique réel sans conditions préalables.

Nous pensons que le Conseil devrait réaffirmer les principes de réconciliation nationale, de démocratie, de protection des droits de l'homme ainsi que l'intégrité nationale de l'Afghanistan. Ces principes devraient régir toutes les parties afghanes, de même que tous les États dans tout effort entrepris pour régler le conflit en Afghanistan. En même temps, les souffrances du peuple afghan doivent être soulagées en amenant toutes les parties afghanes à respecter pleinement le droit international humanitaire sous tous ses aspects, de sorte que ceux qui le violent en assument individuellement la responsabilité. Enfin, et surtout, nous devons veiller à ce que la participation de certaines parties afghanes au trafic de stupéfiants, signalée par diverses sources, ne soit pas tolérée par la communauté internationale.

En conclusion, nous tenons à insister sur le fait que la responsabilité ultime de la recherche d'un règlement pacifique à la situation actuelle en Afghanistan incombe aux parties afghanes elles-mêmes. À cet égard, nous nous devons d'exprimer notre profonde préoccupation quant au manque de progrès enregistré dans le lancement d'un dialogue interafghan en vue d'instituer un mécanisme acceptable et largement représentatif, où toutes les couches de la société, y compris tous les groupes ethniques et religieux, seraient représentées. Nous demandons encore une fois à toutes les parties afghanes de renoncer à recourir à la force et de régler leurs divergences par des moyens pacifiques à la table de négociation plutôt que sur le champ de bataille.

Enfin, nous saluons et nous soutenons les efforts de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan destinés à restaurer la paix et une vie normale et à parvenir à la réconciliation nationale dans ce pays ravagé par la guerre. Ma délégation est disposée à contribuer en tant que membre responsable de la communauté internationale aux efforts entrepris en vue du règlement pacifique de la situation en Afghanistan.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe) :* Nous débattons aujourd'hui d'un problème vieux et complexe, de telle sorte que si cette situation devrait persister,

elle constituerait une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. L'Afghanistan est en proie à une guerre civile destructrice et est victime d'ingérences étrangères destinées à appuyer les différentes factions afghanes par la fourniture de renforts militaires et autres.

Les effets de la crise en Afghanistan et de l'intervention étrangère ne se limitent pas au théâtre local. Ils se font sentir au-delà des frontières de l'Afghanistan, qui est devenu un bastion de l'entraînement et de l'exportation d'extrémistes. Cet état de choses compromet les relations de l'Afghanistan avec de nombreux pays de la région et exacerbe encore la situation nationale. Nous rappelons à cet égard que l'Égypte a elle-même souffert d'activités terroristes perpétrées par des extrémistes de nationalités diverses formés en Afghanistan. La plus récente a été l'attentat à la bombe contre l'ambassade d'Égypte au Pakistan en novembre dernier.

Une analyse en profondeur de la situation actuelle en Afghanistan confirmerait que le problème fondamental n'est pas tant un problème de divergences religieuses ni de divergences ethniques, que le fait que les différentes factions tentent de s'emparer du pouvoir avec l'aide matérielle et militaire de l'étranger, qui jette de l'huile sur le feu et dont les objectifs sont sans le moindre rapport avec les intérêts du peuple afghan.

Le peuple afghan est, sans nul doute capable, à l'instar des autres peuples du monde, de réaliser la réconciliation nationale entre les factions et les parties. Il est parfaitement capable de mettre en place un gouvernement bénéficiant du plein appui populaire pour réaliser la paix et la stabilité.

Après la signature de l'Accord de Genève en 1988, chacun s'attendait à ce que les parties étrangères cessent leur aide militaire aux diverses factions afghanes et à ce que les Nations Unies s'efforcent de remédier aux causes profondes de la guerre civile et de réaliser la réconciliation nationale. Malheureusement, en dépit de tous les efforts consentis, des débats passés et plus récents qui ont eu lieu à l'Assemblée générale sur le problème afghan, et des innombrables résolutions adoptées sur cette question, l'aide militaire et financière aux factions en guerre en Afghanistan se poursuit et la situation continue à se détériorer gravement.

Les derniers événements risquent d'accroître l'affrontement armé, qui pourrait faire davantage de victimes. L'Égypte voudrait souligner à cet égard qu'elle rejette catégoriquement toute tentative de porter atteinte à la souveraineté, à l'unité nationale, et à l'indépendance politique de l'Afghanistan. J'affirme aussi que les derniers événements exigent que le Conseil de sécurité entreprenne immédiatement et sans délai un processus de réconciliation nationale grâce à des rencontres directes entre les différentes parties afghanes, qui seraient organisées par le Secrétaire général et par le Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, M. Holl, lequel a déployé des efforts intensifs afin d'éviter que la situation ne se dégrade davantage. Je voudrais signaler aussi combien il importe d'envisager de convoquer une conférence internationale qui accroîtrait les chances d'arriver à un règlement pacifique global.

Les efforts politiques doivent être assortis d'un cessez-le-feu et de l'arrêt total des livraisons d'armes aux factions en guerre. Il y a de nombreux précédents où le Conseil de sécurité a oeuvré dans des situations similaires. Nous espérons que le Conseil adoptera une position qui permettra que des mesures adéquates soient prises au plus tôt pour arriver au résultat souhaité.

Tandis que nous élaborons les mesures à prendre par les Nations Unies en Afghanistan, en particulier par le Secrétaire général et le Chef de la Mission spéciale, auquel je voudrais rendre hommage pour le rôle important qu'il joue, l'Égypte estime qu'il importe au plus haut point de relancer le rôle des amis du Secrétaire général pour l'Afghanistan, rôle qui avait décliné dernièrement parce que ceux-ci avaient désespéré de voir les Nations Unies intervenir avec efficacité pour régler le problème. Je pense que nous devrions modifier ce groupe pour le rendre compatible avec le rôle important qu'il pourrait jouer aujourd'hui.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'importance de la réconciliation nationale en Afghanistan, de la formation d'un gouvernement de coalition et de la tenue d'élections nationales afin de sauvegarder la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Afghanistan sous une présidence bénéficiant du plein appui du peuple afghan dans son ensemble. Tout cela dépend de la volonté politique des parties afghanes elles-mêmes.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, avant tout, m'associer à la déclaration que l'Irlande fera en sa qualité de présidente de l'Union européenne.

La communauté internationale est profondément troublée et choquée par le conflit tragique qui déchire l'Afghanistan, un pays riche de par son histoire, sa culture et ses traditions, un pays qui, pendant des siècles, a été le carrefour de différentes civilisations et qui, depuis de trop

nombreuses années, est le théâtre d'un conflit apparemment sans fin qui a semé la désolation et fait d'innombrables victimes.

La prise de Kaboul par les Talibans est la dernière phase de l'escalade d'un conflit que les Nations Unies suivent avec préoccupation pour deux raisons essentielles depuis des mois : la situation humanitaire du peuple afghan et le risque que la propagation de la guerre — car il s'agit bien ici d'une guerre civile qui a divisé le pays en camps opposés — engendre une réaction en chaîne et mette en péril la paix et la stabilité en Asie centrale.

Il n'était pas difficile de prévoir que les événements de la fin septembre à Kaboul auraient des répercussions majeures sur la population civile de la capitale et des autres villes. Le Conseil de sécurité s'est exprimé clairement au sujet de ces événements, réaffirmant les principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan. Le caractère profondément enraciné du conflit, l'âpreté croissante des affrontements et l'élargissement du champ de bataille avec l'entrée dans le conflit des chefs de toutes les factions rendent ces prédictions plus réalistes et plus inquiétantes.

Les hostilités doivent prendre fin immédiatement et les négociations politiques doivent être relancées rapidement. À cet égard, nous avons toute confiance en le travail du Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, M. Holl. Toutefois, la responsabilité directe d'une reprise constructive des négociations incombe aux parties elles-mêmes. En raison de la situation dans le pays, il n'est pas possible d'admettre une attitude intransigeante dans les négociations. Un dialogue constructif doit englober toutes les parties, sur la base du respect d'une trêve authentique et du renoncement à l'emploi de la force. On ne peut non plus admettre des points de vue extrémistes à l'égard des droits de l'homme, du traitement de la population, et en particulier de la situation des femmes.

Ma délégation tient à réaffirmer énergiquement que, quelle que soit la partie au pouvoir, l'Afghanistan a l'obligation de respecter scrupuleusement les principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi que les garanties prévues en matière de droits de l'homme par plusieurs traités internationaux.

Je tiens à rappeler que l'Afghanistan, qui a été l'un des premiers pays à avoir signé ces traités, est lié également par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous sommes scandalisés par le traitement infligé aux femmes et aux jeunes filles en Afghanistan, qui est contraire non seulement aux droits de l'homme fondamentaux, mais aussi aux intérêts même de l'Afghanistan. En fait, la participation des femmes à la vie économique du pays, la scolarité des jeunes filles et le respect de la personne constituent les préalables du développement économique, de même que la mise en place d'institutions démocratiques. Il est essentiel pour l'avenir du pays qu'il soit immédiatement remédié à cette situation.

Ce qui s'est produit ces dernières semaines à Kaboul et dans d'autres villes de l'Afghanistan porte gravement atteinte au tissu social du pays et aux perspectives futures de son développement économique. Par conséquent, cela compromet également la capacité de la communauté internationale à garantir le soutien et les ressources financières si nécessaires.

Ma délégation souscrit pleinement aux positions exprimées ces derniers jours par de très éminentes personnalités qui ont traduit la profonde préoccupation de la communauté internationale. Je voudrais rappeler les déclarations faites par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, le Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. Alaya Lasso, et le Commissaire du Bureau des affaires humanitaires de la Communauté européenne, Mme Emma Bonino. Nous nous associons à leurs appels à la tolérance et à la responsabilité, tout en mettant l'accent sur la nécessité de rétablir les fondements de la coexistence pacifique et de résoudre les divergences par des moyens pacifiques.

Nous espérons vivement que la séance que tient aujourd'hui le Conseil de sécurité enverra un message clair, à savoir que le recours à la force est inacceptable pour régler les différends entre États ou à l'intérieur des États et que la violence exercée contre le peuple et les violations des droits de l'homme sont intolérables au sein de la communauté internationale alors qu'elle se trouve à l'aube de l'an 2000.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Il y a six mois, en avril dernier, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle à laquelle ont participé de nombreuses délégations en vue de la tenue d'un débat sur la grave crise que traverse l'Afghanistan.

À cette occasion, la communauté internationale a exprimé sa vive préoccupation face à la poursuite du conflit en Afghanistan et exprimé le souhait véritable de donner un nouvel élan aux négociations et d'aider les factions à surmonter leurs divergences internes afin qu'elles puissent s'engager rapidement dans la voie de la reconstruction.

À ce titre, le Secrétaire général a pris des mesures importantes visant à renforcer et à rationaliser la présence politique de l'ONU en Afghanistan. Le nouveau Chef de la Mission spéciale en Afghanistan, M. Norbert Holl, auquel ma délégation exprime sa gratitude et renouvelle son plein appui, a déployé des efforts intenses ces derniers mois pour parvenir à la cessation des hostilités et à un transfert négocié du pouvoir à Kaboul par le biais de la création d'un conseil d'État largement représentatif.

Ma délégation croit fermement que les parties intéressées ne peuvent continuer indéfiniment à passer sous silence l'appel de la communauté internationale en faveur de la cessation du conflit armé, du règlement de leurs divergences et du lancement d'un vaste processus de négociation politique.

Ma délégation estime que les mesures adoptées en février dernier par l'Assemblée générale permettraient d'entamer sans tarder le processus de réconciliation nationale et d'assurer la renaissance de l'Afghanistan. La mise en place d'un gouvernement de transition largement représentatif et acceptable par tous les Afghans est une première mesure nécessaire pour jeter les bases de la paix et de la reconstruction nationale.

Les événements graves de ces dernières semaines devraient nous encourager à définir les moyens de réaliser les premières phases de la réconciliation et de l'entente entre toutes les factions afghanes. Leurs dirigeants doivent se rendre compte que la victoire obtenue par la force des armes est trompeuse et qu'elle ne peut conduire qu'à prolonger les souffrances de toute une population qui, déjà meurtrie par la guerre, aspire avec impatience à la réconciliation et à la paix.

Outre l'appel lancé aux dirigeants des factions afin qu'ils privilégient la voie de la négociation politique plutôt que celle du conflit armé, nous devons aussi demander instamment qu'il soit mis fin au plus vite à l'ingérence étrangère dans le conflit afghan. Le peuple afghan a subi des pertes considérables du fait de cette situation. Le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, de même que le droit de son peuple à déterminer son propre destin, ne sauraient rester de simples figures de rhétorique. La communauté internationale, y compris les États voisins et d'autres États de la région, doit contribuer à garantir le respect de ce principe, qui est consacré dans la Charte de l'ONU.

Le trafic illicite d'armements et leur acheminement aux parties en conflit, quels qu'en soient les motifs, signifie un soutien apporté à ceux qui préfèrent la solution militaire du conflit aux accords négociés. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est temps d'enrayer ce phénomène et que l'ONU propose un processus de désarmement de toutes les factions, en se fondant sur les expériences positives acquises en la matière dans d'autres régions.

Envisager un éventuel embargo sur les armes, initiative qui a déjà été proposée au Conseil de sécurité, est une possibilité qui mérite, selon ma délégation, d'être étudiée de près, et qu'elle appuierait. Nous devons nous attaquer résolument au grave fléau que constitue le trafic des drogues, qui est lié aux problèmes des armements, car il menace dangereusement toutes les initiatives menées en faveur de la reconstruction économique et sociale du pays.

Nous en appelons à la communauté internationale afin qu'elle apporte son soutien et sa coopération généreuse à la phase de reconstruction qui, nous l'espérons, est très proche. Néanmoins, nous devons rappeler que c'est au peuple afghan lui-même qu'il appartient pour l'essentiel de faire tout ce qui est en son pouvoir pour panser ses blessures, rétablir ses institutions, reconstituer le tissu social et rebâtir un État ravagé par de longues années de guerre et de souffrances.

Un autre aspect du conflit qui préoccupe vivement ma délégation est celui des récentes violations du droit humanitaire international. Aucune faction afghane ne saurait, sous prétexte de respect de ses traditions culturelles ou religieuses, bafouer les droits de l'homme de la population ou limiter ses libertés fondamentales.

Nous lançons donc un appel afin que soient abrogées les mesures excessives qui ont été prises à l'encontre de la population par les dirigeants talibans et que la presse a amplement relatées cette semaine. Ces mesures sont particulièrement discriminatoires à l'égard des femmes. Elles constituent non seulement une grave violation du droit humanitaire international, mais elles entraînent également de grandes souffrances pour les familles afghanes et nuisent gravement à la reprise économique si vitale aujourd'hui.

Enfin, nous tenons à exprimer notre satisfaction de voir les pays voisins de l'Asie centrale participer au présent débat. Nous pensons qu'ils apportent une contribution précieuse à la coopération régionale nécessaire au rétablissement de la paix et de la stabilité en Afganistan.

Nous ne saurions tolérer que la peur, l'insécurité et la tragédie continuent de menacer la stabilité d'une région

stratégique qui, en cette fin de siècle et à l'aube du nouveau millénaire, devrait jouir d'un avenir meilleur.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Les récents changements intervenus dans la situation politique et militaire de l'Afghanistan ont suscité une vive inquiétude au sein de la communauté internationale, en particulier chez les pays voisins de l'Afghanistan qui redoutent qu'une escalade du conflit interne à l'Afghanistan ne mette en péril la sécurité de leur frontière. Les lettres dont nous sommes saisis et qui émanent de la Fédération de Russie et de la République du Kazakstan, de même que les nombreuses déclarations faites aujourd'hui devant le Conseil, reflètent cette crainte.

Nous comprenons ces préoccupations et cette crainte. En tant que pays voisin et ami de l'Afghanistan, la Chine est également préoccupée par les changements et l'évolution de la situation en Afghanistan. Nous espérons sincèrement que le débat ouvert qui se tient aujourd'hui au Conseil sera propice au règlement pacifique du conflit en Afghanistan.

La délégation chinoise estime que la réalisation de cet objectif passe essentiellement par une véritable réconciliation nationale qui, cependant, incombe principalement aux parties afghanes. On peut dire que la clef de cette réconciliation nationale est entre leurs mains. Nous espérons donc que les parties surmonteront leurs divergences politiques, religieuses et raciales, mettront immédiatement fin au conflit armé dans l'intérêt général du pays et de la nation, et mettront en place, dans les plus brefs délais, au moyen de négociations pacifiques, sous les auspices des Nations Unies et de la communauté internationale, un gouvernement stable et largement représentant, acceptable par toutes les parties. Selon nous, le peuple afghan est tout à fait apte à résoudre ses propres problèmes.

Nous apprécions l'action constante menée par l'ONU et la communauté internationale afin de promouvoir un règlement politique du conflit afghan et espérons que toutes les parties continueront de jouer un rôle constructif à cette fin. Les ravages causés par les fréquents conflits dans son pays ont douloureusement éprouvé le peuple afghan. Cette situation va également à l'encontre de la paix et de la stabilité dans les pays voisins et la région tout entière. Seules une véritable réconciliation nationale et une réelle stabilité dans le pays permettront au peuple afghan de reconstruire sa patrie, de vivre et de travailler dans la paix et le bien-être. Nous espérons sincèrement que la paix et la stabilité seront rapidement rétablis en Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Un certain nombre d'orateurs n'ont pas encore pris la parole. Cependant, étant donné l'heure tardive, avec le consentement des membres du Conseil, je suspendrai la séance à ce stade de nos délibérations.

La séance, suspendue à 13 h 15, est reprise à 15 h 20.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : La discussion au Conseil de sécurité de la situation en Afghanistan arrive à point nommé. En effet, nous assistons à une recrudescence de la violence car la guerre fait de plus en plus rage dans ce pays. La communauté internationale ne peut pas être le témoin impassible de la dégradation de la situation comme elle ne peut pas du reste ignorer les conséquences dangereuses du conflit en Afghanistan. Il suffit de jeter un regard sur la carte du monde pour s'en convaincre. Nous souhaitons exprimer nos remerciements aux représentants de la Fédération de Russie et des quatre membres de la Communauté d'États indépendants pour avoir demandé une réunion du Conseil de sécurité à ce sujet.

La délégation de la Guinée-Bissau exprime sa profonde préoccupation devant l'ampleur et l'intensification des combats, qui ont fait un grand nombre de victimes parmi la population civile et causé une nouvelle vague de réfugiés et de personnes déplacées. Nous sommes aussi consternés par les violations des droits les plus élémentaires de la personne humaine, notamment ceux des femmes et des jeunes filles, contre lesquelles sont érigés des obstacles de toutes sortes qui mettent un frein à leur plein épanouissement. Nous constatons, en le déplorant, que les conséquences de la guerre en Afghanistan atteignent de plus en plus les États voisins, menaçant directement leurs intérêts nationaux et leur sécurité. Il est évident que le conflit en Afghanistan a des effets déstabilisateurs sur l'ensemble de la région. La délégation de la Guinée-Bissau tient à réaffirmer son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan.

Nous exhortons toutes les parties à cesser les hostilités et à mettre fin aux combats. Nous les invitons à coopérer avec la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan dont nous saluons les efforts inlassables, qui visent à parvenir à un règlement politique global du conflit qui déchire ce pays et cause beaucoup de souffrances au peuple afghan. Le conflit en Afghanistan ne peut être réglé par la voie des armes. Il faut assurément promouvoir la réconciliation nationale au moyen de négociations entre toutes les parties concernées et en dehors de toute ingérence extérieure. Il est indispensable de décréter un cessez-le-feu immédiatement et de créer les conditions nécessaires à la constitution d'un

gouvernement d'union nationale qui engloberait toutes les composantes de la population afghane. Il importe aussi d'arrêter le flot des armes à sa source.

Nous appelons les parties belligérantes à s'acquitter de leurs obligations et à honorer leurs engagements concernant la sécurité du personnel des Nations Unies et des organismes apparentés, notamment celle des organisations humanitaires qui s'efforcent de satisfaire les besoins multiples et urgents du peuple afghan, peuple qui, depuis plusieurs années, souffre des horreurs d'une guerre provoquée par des rivalités sans fin.

L'action humanitaire menée par les Nations Unies et d'autres organisations internationales et non gouvernementales, dans des conditions de sécurité très précaires, pour soulager les souffrances de ce peuple mérite toute notre reconnaissance. Mais force est de constater que l'efficacité de l'aide humanitaire continue de se heurter à l'absence d'un règlement politique du conflit et de dépendre de ce règlement.

La situation en Afghanistan exige une action rapide et concertée de la part de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité doit être en mesure d'agir dans ce sens en tenant compte de tous les aspects de la question afghane, de même que des points de vue de toutes les parties intéressées.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui contribuera à une compréhension correcte des enjeux et à une meilleure prise en compte des conséquences graves de ce conflit pour le peuple afghan mais aussi pour les pays de la région et pour la paix et la sécurité internationales.

M. Matuszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : C'est la deuxième fois cette année que les membres du Conseil de sécurité ont l'occasion d'examiner la situation en Afghanistan et d'entendre les vues d'autres pays préoccupés par cette question extrêmement difficile.

Il y a six mois, les participants au débat à participation non limitée du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan ont réaffirmé leur attachement à un règlement négocié de la crise afghane. Nombre d'orateurs ont souligné l'importance de la mise en oeuvre des principes énoncés dans la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale. En particulier, ils ont réaffirmé leur appui aux initiatives lancées par l'ONU pour créer une haute autorité pleinement représentative et ayant une large assise. Ce serait le mécanisme le plus approprié pour faciliter la réconciliation nationale en Afghanistan. Ils sont convenus que le mandat de cet organe devait inclure, entre autres, les tâches de négocier et de superviser un cessez-le-feu immédiat et durable; de créer et contrôler une force nationale de sécurité en vue d'assurer, par diverses mesures, la sécurité dans tout le pays; et de former un gouvernement de transition acceptable. Manifestement, la réalisation de ces objectifs est tributaire de la volonté politique de paix manifestée par les parties belligérantes afghanes.

Malheureusement, au cours des six derniers mois, les factions belligérantes en Afghanistan n'ont pas renoncé à l'idée d'un règlement militaire du conflit. Au contraire, leur longue lutte armée s'est poursuivie, et aucun progrès n'a été réalisé en vue d'un règlement pacifique global. La situation n'a cessé de se détériorer et les perspectives de stabilité se sont progressivement estompées.

L'absence de normalisation en Afghanistan a conduit à une accumulation persistante des tensions dans la région environnante. Les événements qui se déroulent depuis ces dernières semaines en Afghanistan préoccupent gravement la communauté internationale. L'affrontement militaire, comme son intensification récente le montre à l'évidence, ne mènera à rien.

Toutes les factions belligérantes et toutes les forces politiques d'Afghanistan doivent comprendre qu'il n'est pas possible de gouverner le pays sans entamer un dialogue politique sérieux en vue de la réconciliation nationale. L'adhésion persistante des parties aux options militaires ne peut que perpétuer les difficultés actuelles et pourrait au bout du compte menacer la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de l'Afghanistan, avec toutes les conséquences que cela suppose pour la région toute entière.

Les événements récents en Afghanistan ont une fois encore appelé l'attention de la communauté internationale sur les autres conséquences graves du conflit, à savoir la situation humanitaire de la population et le problème des droits de l'homme. D'après les organisations humanitaires internationales, la chute de Kaboul a provoqué l'exode de quelque 250 000 résidents qui ont fui vers les régions du nord du pays et le pays voisin, le Pakistan. À notre avis, les incidences négatives de tels phénomènes sur l'avenir de l'Afghanistan ne sauraient être négligées. Il convient de noter également que des événements de ce genre constituent en soi un facteur de déstabilisation dans la situation globale en Afghanistan.

On peut dire la même chose, de la détérioration spectaculaire de la condition sociale et économique des femmes en Afghanistan, qui va à l'encontre des dispositions des traités internationaux pertinents. Nous prions les parties

concernées en Afghanistan de respecter les droits de l'homme de leur population. Nous lançons également un appel à la tolérance et la modération dans l'exercice du contrôle, sous tous ses aspects, sur les différentes parties du territoire afghan.

La délégation polonaise est profondément préoccupée par les événements récents survenus en Afghanistan et par la perspective d'une poursuite des hostilités militaires. À ce stade critique, nous souhaitons réaffirmer notre position bien connue à l'égard de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, ainsi que du droit du peuple afghan de déterminer son propre destin. Par conséquent, nous demandons encore une fois à toutes les parties qui sont en mesure de le faire, d'aider le peuple afghan dans sa quête d'un avenir pacifique pour le pays. Dans ce contexte, nous souhaitons mettre l'accent sur l'importance cruciale de la modération dont devraient faire preuve toutes les parties concernées pour ce qui est de la fourniture d'armes et autres matériels de guerre aux parties.

Comme il y a six mois, la délégation polonaise reste convaincue que seule une authentique réconciliation nationale et le respect des intérêts de tous les groupes ethniques et religieux de la population afghane, ainsi que de la tradition millénaire de l'État afghan, peuvent fournir une base véritable au règlement pacifique du conflit. Les factions belligérantes en Afghanistan devraient admettre que leur pays est le patrimoine commun de tous les Afghans et que le développement et la reconstruction de l'Afghanistan ne peuvent se faire qu'avec la participation de tous les groupes ethniques et culturels aux affaires du pays.

Ma délégation est toujours d'avis que l'ONU a un rôle important à jouer s'agissant de mettre fin à la guerre civile en Afghanistan et de parvenir à un règlement pacifique au conflit afghan. Nous appuyons les initiatives diplomatiques de M. Norbert Holl, Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, qui joue un rôle de médiateur entre les parties belligérantes, en vue de les amener à la table de négociation. Compte tenu de la gravité de la situation, nous nous déclarons prêts à examiner les moyens dont le Conseil de sécurité pourrait répondre aux défis que pose la situation actuelle en Afghanistan.

Telles sont les observations de ma délégation, qui s'ajoutent à la déclaration qui doit être faite par la présidence de l'Union européenne, qui prendra également la parole au nom de la Pologne.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Aux membres du Conseil et à ceux qui partagent notre inquiétude à l'égard de la situation en Afghanistan, nous tenons à dire que la situation politique et militaire en Afghanistan a été modifiée radicalement par les événements survenus au cours des dernières semaines. L'avenir immédiat est incertain. Les combats se poursuivent et il possible que Kaboul elle-même soit une fois encore occupée. Il en résulterait davantage de victimes, davantage de réfugiés et davantage encore d'incertitude.

La position des États-Unis à l'égard de ces troubles reste inchangée. Nous appelons toutes les parties à cesser les combats et à engager des négociations en vue d'un règlement politique. Il ne peut y avoir de solution militaire durable à ce conflit. Il ne saurait y avoir de paix durable en Afghanistan sans la formation d'un gouvernement largement représentatif, représentant et respectant les droits des divers peuples de l'Afghanistan.

À cet égard, nous tenons à exprimer notre indéfectible appui aux initiatives de la Mission spéciale des Nations Unies dirigée par M. Norbert Holl et son équipe de conseillers politiques. À ce jour, les parties n'ont coopéré ni activement ni pleinement avec la Mission spéciale à la recherche de la paix. Néanmoins, la Mission reste prête et résolue à aider les parties afghanes. La Mission est en contact avec tous les groupes et occupe une position unique dans son rôle de facilitateur impartial entre eux.

Les États-Unis réaffirment leur inquiétude face aux dangers d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et exhortent toute les parties extérieures à s'en abstenir. Nous exhortons aussi les puissances régionales et tous les voisins de l'Afghanistan à oeuvrer de concert avec l'ONU pour encourager les parties afghanes à évoluer vers la paix. Le récent sommet d'Almaty a mis en relief les préoccupations des États voisins à l'égard de la stabilité régionale et a souligné l'urgence d'un règlement politique en Afghanistan. En particulier, cet organe, de même que l'Assemblée générale, ont à maintes reprises mis en garde contre l'approvisionnement des belligérants en armes et en provisions. Nous continuons d'appuyer un embargo sur les armes; nous pensons que l'afflux d'armes à destination des belligérants ne peut que perpétuer les combats et rendre moins probable la possibilité de les amener à la table de négociation.

Mon Gouvernement exhorte la communauté internationale à continuer d'oeuvrer de concert avec les parties pour mettre en place un processus qui favorisera l'unité de l'Afghanistan et qui débouchera sur un avenir marqué par la stabilité, la relance économique et la primauté du droit. Un tel avenir contribuerait à la stabilité ailleurs dans la

région, réduirait les transferts illégaux d'armes et de stupéfiants et se traduirait par la fermeture des camps d'entraînement militaire qui ont soutenu les activités terroristes dans la région et au-delà.

Dans la poursuite de ces résultats, mon gouvernement ne soutient ni ne favorise aucune partie, aucune faction, aucun mouvement ou aucun individu particulier dans ce conflit. Nous ne sommes pas intéressés par les personnalités mais par les résultats. En conséquence, nous avons maintenu des contacts avec tous les principaux groupes au fil des années, et nous continuerons de le faire.

Je tiens à insister sur le fait que les États-Unis restent soucieux de voir toutes les parties en Afghanistan respecter les normes internationales en matière de droit humain. Chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies a l'obligation de respecter les dispositions de la Charte qui affirme le principe de l'égalité des droits des hommes et des femmes. Dans certaines parties de l'Afghanistan, ce principe est aujourd'hui bafoué.

Au nom de la stabilité, on voit publier des décrets qui, fondamentalement, privent les femmes de tous droits, à l'exception du droit de rester silencieuses, enfermées à la maison, d'être privées de toute éducation et de demeurer invisibles. Si les informations que nous recevons sont exactes, les femmes et les jeunes filles se voient refuser la possibilité d'aller au travail, à l'école et de participer librement à la vie quotidienne de leurs communautés. Même des infractions mineures peuvent conduire à de cruels passages à tabac. Cette conception des droits des femmes ne peut être ni justifiée ni défendue. Elle est médiévale.

Et, si elle persiste, elle mettra en péril les perspectives de progrès économique et social en Afghanistan. Elle rendra extrêmement difficile, voire impossible à la communauté internationale d'envoyer une aide humanitaire dont le besoin se fait cruellement sentir, et elle devrait donc rencontrer l'opposition ferme de ce Conseil, de l'Organisation des Nations Unies et de tous les peuples civilisés.

En dépit des circonstances actuellement difficiles, mon gouvernement espère que les institutions de secours international feront tout ce qui est en leur pouvoir, en adhérant strictement aux normes internationales en matière de droit humain, pour apporter l'aide humanitaire et les secours à ceux qui en Afghanistan en ont désespérément besoin. Nous exhortons ceux qui sont au pouvoir à coopérer avec ces institutions de secours et à ne pas entraver l'acheminement de cette assistance.

Des années d'amers combats ont profondément divisé le peuple afghan. En conséquence, le processus de formation d'un véritable gouvernement national ne sera ni facile ni rapide. Cependant, nous continuons d'espérer que chaque faction finira par comprendre que l'Afghanistan sera plus fort, plus prospère, plus indépendant et plus stable si les parties actuellement en conflit sont en mesure de s'unir, de mettre en commun leurs énergies et leurs ressources et de commencer à rassembler le pays plutôt que de continuer à le déchirer de façon insensée et désespérée.

En conséquence, nous renouvelons notre appel aux dirigeants de chaque partie pour qu'ils cessent de poursuivre l'objectif illusoire d'une victoire militaire et pour qu'ils orientent leurs efforts vers la véritable récompense d'un règlement politique durable. Nous les exhortons à cesser les combats, à reprendre les pourparlers, à respecter les normes internationales en matière de droit humain et à agir au mieux des intérêts de tout le peuple de l'Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Honduras.

Le Honduras assiste avec une préoccupation grandissante aux événements qui surviennent en Afghanistan, pays qu'afflige une interminable guerre civile qui continue de saper son économie et d'avoir des incidences sur la sécurité et le bien-être de sa population. Les perspectives de paix et de stabilité en Afghanistan semblent s'éloigner dans la mesure où le mouvement des Talibans et les forces du gouvernement antérieur continuent d'avoir recours à la solution militaire pour atteindre leurs objectifs.

Ma délégation rappelle aux parties afghanes que le recours à la force n'est pas une option viable pour trouver une solution au conflit afghan. Les parties devraient recourir à des moyens pacifiques en amorçant au plus vite le dialogue qui leur permettrait de parvenir à un règlement politique global de nature à rétablir la paix et à favoriser la réconciliation nationale.

Nous estimons que la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan joue un rôle primordial dans la promotion d'une solution pacifique du conflit et, par conséquent, nous nous permettons d'engager les parties à collaborer avec la Mission pour parvenir à cet objectif.

Par ailleurs, ma délégation s'inquiète du fait que les récents événements politiques pourraient encore aggraver la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Nous lançons un appel aux parties afghanes pour qu'elles respec-

tent les droits fondamentaux de la population civile et se conforment strictement au droit international humanitaire.

Dans la situation actuelle de guerre civile et d'instabilité politique dont souffre l'Afghanistan, le sentiment d'insécurité qui règne dans tout le pays est accentué par l'afflux constant d'armes et de munitions que certains pays envoient aux factions afghanes. Nous rappelons à tous les États qu'il importe de respecter les résolutions pertinentes relatives au trafic illicite d'armes.

Enfin, ma délégation voudrait réitérer l'appel qu'elle a lancé aux parties afghanes pour que, dans l'intérêt de la paix et de la réconciliation nationale, elles cessent la lutte armée, décident d'un cessez-le-feu et entament un dialogue constructif devant, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, mener à la paix.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer, Monsieur le Président, par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je souhaite également rendre hommage à l'éminent représentant de la Guinée-Bissau pour la manière dont il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous saluons l'initiative prise par le Conseil de sécurité d'examiner la situation en Afghanistan, conformément à la déclaration d'Almaty. Le problème de l'Afghanistan, les souffrances et douleurs indicibles de son peuple et l'instabilité qui en résulte dans la région n'ont que très peu retenu l'attention de la communauté internationale au cours des cinq dernières années. La communauté internationale, et en particulier ceux qui sont en mesure d'exercer le plus d'influence, se tiennent depuis à distance de la violence, des effusions de sang et de l'effondrement général de la doctrine de sécurité collective en Afghanistan.

Après le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan, le peuple de ce pays est malheureusement resté enfermé dans le cercle vicieux de la violence et de la guerre fratricide, qui n'a fait qu'ajouter au sort terrible du peuple afghan et à la destruction des infrastructures du pays.

En tant que pays voisin, lié à l'Afghanistan par nombre de points communs qui vont au-delà d'une simple frontière commune, la République islamique d'Iran a adopté une politique en deux volets à l'égard de la situation en Afghanistan, et ce, dès le commencement. Nous avons fourni une assistance humanitaire au peuple afghan en accueillant des millions de ses réfugiés et en fournissant, souvent sur une base quotidienne, l'aide nécessaire pour satisfaire les besoins fondamentaux du peuple afghan dans ce pays. Dans le même temps, nous n'avons épargné aucun effort pour encourager les parties au conflit en Afghanistan à régler leurs divergences par la voie du dialogue et par des moyens pacifiques.

De hauts fonctionnaires du Gouvernement de la République islamique d'Iran ont passé des semaines, voire des mois dans différentes parties de l'Afghanistan pour faciliter un tel dialogue entre les différentes factions. Le conflit fratricide entre les factions afghanes, qui sont toutes islamiques, a été considéré si effroyable par la République islamique d'Iran, que notre dirigeant a estimé absolument nécessaire d'intervenir, en allant au-delà des contacts gouvernementaux, et de lancer un appel au nom de l'Islam à tous les dirigeants afghans pour qu'ils mettent fin à la violence et aux effusions de sang.

En août 1995, l'envoyé personnel du dirigeant de la République islamique d'Iran a rencontré les dirigeants des factions afghanes et leur a remis un message personnel de l'Ayatollah Khameini les informant qu'à son avis, la poursuite de la violence, des effusions de sang et des luttes fratricides en Afghanistan ne se justifiaient pas au regard de l'Islam et que, par conséquent, les dirigeants afghans avaient le devoir islamique de les interdire expressément.

En dépit des événements récents et de l'escalade de la violence en Afghanistan, notre politique de base à l'égard de ce pays reste la même. Nous continuons de penser que ce malheureux conflit en Afghanistan n'a pas de solution militaire. Toutes les parties afghanes et tous ceux qui sont préoccupés par la situation en Afghanistan devraient savoir que la paix et la stabilité ne pourront être rétablies dans ce pays par la guerre. À notre avis, rien ne peut justifier la violence et l'effusion de sang en Afghanistan, et aucune faction, aucun État ne peut approuver la violence actuelle au nom de l'islam. On a déjà facilement tendance à qualifier l'islam de religion du passé, mal équipée pour faire face aux problèmes modernes. Les musulmans doivent donc éviter d'attribuer à l'islam des politiques et des pratiques qui, à l'évidence, non seulement ne sont pas islamiques mais qui sont en outre anti-islamiques, afin de ne pas alimenter cette tendance.

Le caractère transitoire et temporaire des événements qui se déroulent en Afghanistan montre que seules la cessation des hostilités et l'instauration d'un gouvernement largement représentatif composé de tous les groupes religieux et ethniques et soutenu par le peuple afghan permettront de garantir la paix et la sécurité dans ce pays. La communauté internationale, les pays de la région et d'autres pays ayant de l'influence devraient soutenir et faciliter la réalisation de ces deux objectifs importants. Le Conseil de sécurité devrait jouer son rôle à cet égard et adopter des mesures efficaces pour mettre en place des mécanismes permettant de mettre fin immédiatement aux hostilités et d'instaurer un gouvernement largement représentatif. De même, l'Assemblée générale, qui a créé la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, devrait redoubler d'efforts pour s'acquitter de l'obligation de l'Organisation à l'égard de l'un de ses Membres. Il va sans dire que seul un gouvernement largement représentatif, libéré de toute ingérence étrangère sera en mesure de protéger et garantir les droits de tout le peuple afghan.

L'Afghanistan a été un État uni et souverain et devrait le rester. Toute idée de saper l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Afghanistan ne pourra qu'avoir un effet désastreux sur la sécurité de la région tout entière. Dans ce contexte, tout en soulignant le droit du peuple afghan de décider de son propre avenir, la République islamique d'Iran ne peut rester indifférente à une évolution qui pourrait avoir une incidence sur sa sécurité nationale.

Comme par le passé, nous sommes résolus à coopérer avec l'État voisin de l'Afghanistan, l'ONU et l'Organisation de la Conférence islamique et à coordonner notre action avec eux afin de ramener la paix et la sécurité en Afghanistan et dans notre région. Dans ce contexte, compte tenu de récents événements qui se sont produits en Afghanistan, nous avons intensifié nos efforts en vue de convoquer à Téhéran vers la fin du mois une conférence régionale, à laquelle participeraient les Ministres des affaires étrangères de la région et des représentant de l'ONU et de l'Organisation de la Conférence islamique. En outre, nous estimons que l'idée de tenir sous l'égide des Nations Unies, une réunion des pays intéressés afin de mettre l'accent sur les préoccupations de la communauté internationale à l'égard de la situation en Afghanistan est intéressante et mérite d'être examinée sérieusement.

Après presque deux décennies de dure réalité, de souffrances et de perte en vies humaines, il est temps que la communauté internationale laisse de côté ses propres intérêts politiques et nationaux étroits et ses rivalités pour permettre au peuple afghan de jouir d'une vie de paix, de sécurité et de tranquillité. La communauté internationale devrait assumer ses responsabilités et aider le peuple afghan à réaliser ce rêve simple mais qui tarde à se concrétiser. La République islamique d'Iran est disposée à participer activement à toute initiative et toute mesure destinées à empêcher de nouveaux actes de violence et de nouvelles effusions de sang, et à ramener la paix et la sécurité en Afghanistan et à la région tout entière.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : La question de l'Afghanistan est inscrite une fois de plus à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ma délégation se félicite de cette séance qui vient à point nommé et qui offre à la communauté internationale l'occasion de porter son attention sur la sérieuse détérioration de la situation en Afghanistan. Les liens étroits de mon pays avec l'Afghanistan et le peuple afghan sont profondément enracinés dans l'histoire. J'irais jusqu'à dire que des relations particulières existent entre mon pays et l'Afghanistan.

Nous sommes profondément préoccupés par la tournure prise récemment par les événements en Afghanistan. Les changements encourageants qui ont eu lieu sur la scène politique afghane, à la suite d'une lutte de libération du pays longue et douloureuse, ont progressivement été dépassés par des événements qui ne font qu'accroître notre pessimisme. Il est regrettable de noter que le conflit fratricide continue de faire rage. Les effets de cette immense tragédie humaine se font sentir sur de grandes parties de la population; l'ensemble du pays est dévasté et les espoirs et les attentes de millions de personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan ont été anéantis. Le plus décourageant de tout, c'est que l'option militaire semble être encore la solution que privilégient les parties. Celles-ci ne montrent aucun désir véritable d'un dialogue sérieux qui, à notre avis, reste la seule voie pour sortir de l'impasse actuelle. Il n'est point besoin d'être prophète pour dire que la poursuite de cette guerre civile insensée ne produira aucun vainqueur. Cela ne fera qu'infliger de nouvelles destructions à l'Afghanistan et davantage de souffrances à son peuple. Les événements actuels en Afghanistan nous préoccupent et nous angoissent sérieusement car ils prennent rapidement une dimension qui, vu ce que cela peut entraîner, risque de menacer la paix et la stabilité dans l'ensemble

de la région et déboucher sur une situation de crise aux proportions impossibles à gérer.

La situation en Afghanistan légitime manifestement la constante préoccupation de la communauté internationale, qui a défini les éléments politiques fondamentaux du rétablissement de la paix et du retour à la normale en Afghanistan. Ces éléments sont contenus dans la résolution 50/88 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1995, qui a été adoptée par consensus. Aux termes de cette résolution, nous, les États Membres, avons promis

> «a) De respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, de [nous] abstenir rigoureusement de [nous] ingérer dans les affaires intérieures du pays et de respecter le droit du peuple afghan de décider de son avenir;
>
> b) De prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la paix en Afghanistan, pour empêcher que continuent d'affluer des armes et du matériel servant à en fabriquer qui sont destinés à toutes les parties et pour mettre un terme à ce conflit destructeur.» (*Résolution 50/88 B, par. 9*)

À ce stade, ces deux points constituent la pierre angulaire de la responsabilité de la communauté internationale à l'égard de l'Afghanistan.

Nous appuyons également sans réserve la déclaration faite le 28 septembre 1996 par le Président du Conseil de sécurité au nom des membres du Conseil, déclaration par laquelle le Conseil de sécurité a réaffirmé son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan.

Dans ces conditions, il est urgent et il importe au plus haut point de mettre un terme immédiatement et inconditionnellement à toutes les hostilités armées. Cela devrait être le principal objectif de tous les efforts faits par la communauté internationale pour ramener la paix en Afghanistan. Sinon, aucun processus efficace de réconciliation nationale ne pourra être envisagé. L'heure est venue pour le Conseil de sécurité de donner un nouvel élan aux efforts de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par M. Holl, pour réunir les dirigeants des groupes afghans afin de négocier un cessez-le-feu immédiat et durable et de résoudre leurs divergences politiques internes. Cela facilitera la réconciliation nationale en vue du rétablissement d'un gouvernement pleinement représentatif, et ayant une large assise ainsi que de la mise en train du processus de relèvement et de reconstruction du pays, comme l'affirme l'Assemblée générale dans le préambule de sa résolution 50/88 B.

Il faut souligner, cependant, que la responsabilité primordiale de mettre fin à la guerre destructrice en Afghanistan incombe aux parties belligérantes, car le destin de l'Afghanistan ne peut être et ne sera déterminé que par le peuple du pays. Par conséquent, nous demandons à nouveau à toutes les parties au conflit afghan, en particulier à ses dirigeants, de déposer leurs armes et de convenir d'un processus de réconciliation nationale propice au rétablissement de l'État afghan.

À cet égard, mon pays attache une importance spéciale à la poursuite du rôle constructif que joue l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) pour forger une entente commune entre les parties en Afghanistan, et il se félicite de la récente décision prise par le Secrétaire général de l'OCI, M. Hamid Algabid, d'envoyer une autre mission de l'OCI en Afghanistan. Nous comprenons que, comme par le passé, l'OCI déploiera des efforts en coopération avec la Mission spéciale des Nations Unies, et qu'ils compléteront, de par leur nature, ceux entrepris par les Nations Unies.

Mon pays continuera de suivre de très près l'évolution de la situation en Afghanistan et reste disposé à faire tout son possible pour contribuer à la normalisation de la situation dans ce pays frère. Comme l'a déjà déclaré le Ministre des affaires étrangères de la Turquie à l'Assemblée générale, il y a presque deux semaines, nous sommes prêts à accueillir une conférence en Turquie, à laquelle participeraient toutes les parties au conflit afghan, et qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies, pour aider à parvenir à la réconciliation et à un règlement fondé sur l'intégrité territoriale, la souveraineté, l'indépendance et l'unité de l'Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shah (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre à nouveau la parole au Conseil de sécurité ce mois-ci sous votre présidence. Les conditions instables qui règnent en Afghanistan ont une conséquence directe et négative sur la paix et la sécurité dans la région et touchent mon pays.

Les relations de l'Inde avec l'Afghanistan remontent à l'histoire lointaine. Des liens d'amitié, de culture et de religion unissent les peuples de l'Inde et de l'Afghanistan. L'intérêt que nous portons au maintien de la stabilité en

Afghanistan est constant. L'Inde appuie sans réserve l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Par conséquent, nous avons appuyé la résolution 50/88 que l'Assemblée générale a adoptée en décembre 1995, qui, notamment, a jeté les bases des principes directeurs du processus de paix en Afghanistan. Cette résolution dispose également que le processus de paix peut être mis en oeuvre avec l'assistance de la Mission spéciale des Nations Unies.

Nous avons suivi les événements qui se sont produits récemment en Afghanistan avec une profonde préoccupation. La reprise des combats en septembre, qui a conduit à la chute de Kaboul, a créé une situation nouvelle et dangereuse de grande instabilité. Les hostilités actuelles ont commencé vers la fin août lorsque les forces des Talibans ont attaqué les forces gouvernementales. Ensuite, les forces des Talibans sont entrées dans la province de Nangarhar et ont pris Jalalabad le 11 septembre. Elles se sont dirigées ensuite vers Surobi, qui est tombé le 24 septembre, et elles ont pris Kaboul dans les premières heures du 27 septembre. Elles ont suivi les forces en retraite du commandant Masood vers le nord, en ayant pour objectif de s'emparer de la vallée du Panjshir. Des informations récentes indiquent que les hostilités n'ont pas cessé et que les forces des Talibans auraient subi des revers militaires au nord de Kaboul.

L'offensive des Talibans a eu lieu alors que le chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan menait des pourparlers actifs avec les différentes parties en Afghanistan pour examiner les moyens de les réunir afin de parvenir à la paix. Certains autres pays tant de la région qu'extérieurs à la région ont également mené une diplomatie active au sujet de l'Afghanistan. L'offensive des Talibans a donné lieu à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 28 septembre 1996, dans laquelle le Conseil réaffirme qu'il appuie sans réserve les efforts de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan pour ramener la paix en Afghanistan et demander à tous les États de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures du pays.

À l'intérieur même de l'Afghanistan, le Gouvernement du Président Rabbani, reconnu par l'Inde, s'est montré activement et sincèrement intéressé par la promotion d'un dialogue interafghan, et c'est dans la poursuite de ce dialogue que le gouvernement lui-même avait été élargi, avec l'inclusion de Gulbudin Hekmatyar.

Pendant toute cette période certains groupes sont restés intransigeants et ont refusé d'engager toute négociation ou discussion avec les autres groupes. La paix ne peut revenir en Afghanistan que si tous les groupes acceptent le principe selon lequel leurs objectifs ne sauraient être atteints par des moyens violents. Il faut élaborer un nouveau système. Cela peut être réalisé par les parties afghanes à condition qu'elles soient toutes attachées à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Pour sa part, l'Inde reste pleinement attachée à ce fait.

L'Afghanistan a été victime d'ingérences étrangères. Il existe de nombreux éléments qui prouvent que certaines parties afghanes, qui mènent des activités violentes ont été appuyées, entraînées et activement aidées par des puissances étrangères. Ce n'est que lorsque l'ingérence étrangère cessera que la paix et la stabilité pourront revenir en Afghanistan.

L'orientation idéologique des Talibans est une source de préoccupation. Leur mépris flagrant des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes, a soulevé des appréhensions dans le monde entier. Cela a également amené le Secrétaire général de l'ONU à publier, le 7 octobre 1996, une déclaration sur le statut des femmes et des jeunes filles en Afghanistan. L'assassinat brutal de Najibullah et de son frère est contraire à toutes les normes d'un comportement civilisé et a fait l'objet de condamnations. L'Inde partage le sentiment d'outrage généralisé qu'a suscité cet acte. L'éthique traditionnelle de l'Afghanistan doit être préservée. Toute autorité ou tout groupe qui cherche à porter atteinte à cette éthique va non seulement contre l'histoire de l'Afghanistan mais est vouée à l'échec.

Le peuple afghan doit trouver par lui-même une solution à cette situation. L'Inde appuie pleinement les efforts du Secrétaire général et du Chef de la Mission spéciale en Afghanistan, et elle est disposée à y contribuer. L'Inde a mené activement des programmes d'assistance économique et technique en Afghanistan. Même pendant les périodes de trouble, nous avons poursuivi notre assistance humanitaire. Dans le cadre de cette assistance, l'Inde a organisé entre le 19 août et le 23 septembre un programme portant sur la fourniture de membres artificiels en Afghanistan. Plus de 1 100 Afghans ont bénéficié de ce programme dans le cadre duquel des jambes artificielles leur ont été fournies.

Nous sommes profondément attristés par la violence, les pertes en vies humaines et les souffrances qui en ont résulté. Nous demandons que des négociations pacifiques soient menées entre les parties afghanes pour régler toutes les questions en suspens. Nous voulons une fois de plus souligner que la cessation de l'ingérence étrangère est nécessaire au règlement du conflit. Ma délégation voudrait par conséquent redire que l'Inde appuie les efforts que déploient le Secrétaire général de l'ONU et le chef de la

Mission spéciale en Afghanistan pour ramener la paix dans ce pays. L'Inde est disposée à jouer pleinement son rôle dans ces efforts et autres efforts faits sur le plan international pour ramener la paix en Afghanistan.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'espoir que j'ai exprimé au Conseil le 9 avril 1996, alors que je parlais de la situation en Afghanistan. Nous espérons que le résultat de ce débat aidera le Conseil et le Secrétaire général à focaliser l'attention sur ce qui doit être fait d'urgence en Afghanistan en vue de rétablir la paix et la stabilité et de promouvoir le développement dans ce pays.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est S. E. M. Engin A. Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ansay (Organisation de la Conférence islamique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), je vous remercie de m'inviter à prendre la parole au Conseil sur la situation en Afghanistan.

D'emblée, je souhaite saisir cette occasion pour vous exprimer mes plus cordiales félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que vos qualités professionnelles et votre vaste expérience des affaires internationales vous seront d'une grande utilité pour diriger les travaux complexes du Conseil de sécurité en cette période difficile. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Guinée-Bissau, l'Ambassadeur Cabral, qui a dirigé de façon si compétente les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

À la présente séance, l'OCI, une fois de plus, joint sa voix à celle des Nations Unies comme elle le fait sur le terrain pour exprimer la profonde préoccupation qu'elle ressent devant la tournure regrettable que le conflit afghan a pris au cours des dernières semaines, et en particulier ces derniers jours, ajoutant aux immenses pertes en vies humaines, aux blessures graves et aux destructions considérables de biens que cette nation a subies depuis sa libération. Tout au long des années de guerre civile, mon organisation s'est efforcée sans relâche de promouvoir la cessation des hostilités en Afghanistan afin qu'un climat propice à un processus de paix crédible conduisant à la formation d'un gouvernement représentatif à base large puisse être instauré.

Dans nos contacts avec les divers dirigeants afghans, en particulier durant les missions de l'OCI dans ce pays, dont celles que j'ai conduites en juillet et en août 1995, nous avons constamment essayé de les sensibiliser sur le caractère futile de tout recours à la force et de toute recherche d'une solution militaire au lieu de négociations destinées à trouver un règlement commun et pratique à leur situation. Nous avons tenté de les aider à tirer les enseignements de l'histoire et à comprendre que les résultats d'une lutte héroïque de libération face à des envahisseurs étrangers sont généralement très différents de ceux qui proviennent d'une situation où le pouvoir est arraché au peuple sur son propre territoire par des moyens ni légaux ni pacifiques. Une solution forcée au plan interne, qui ne jouit pas de l'engagement sincère de tous, ne saurait durer et risque bien souvent de produire des effets contraires.

Même si nous continuons comme il se doit de préconiser la neutralité et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, nous ne pouvons rester indifférents au fait que les effets de l'instabilité et du chaos dans le pays se ressentent également au-delà de ses frontières. Reconnaissons donc que ce qui se passe à l'intérieur de l'Afghanistan ne peut pas ne pas affecter ses voisins et que, par conséquent, le retour à la paix et à la tranquillité en Afghanistan soulagerait, aux plans politique et économique, les gouvernements et les peuples des autres pays qui ont été également victimes, à des degrés divers, d'abord de l'occupation étrangère et ensuite de la guerre civile en Afghanistan.

Pour décourager la persistance de ces conditions instables et empêcher une nouvelle escalade du conflit armé interne, nous pensons qu'il incombe à tous les États de jouer un rôle constructif en empêchant à ce stade la vente et la fourniture d'armes à toutes les factions afghanes sans exception. Leur rôle pour ce qui est d'empêcher l'accueil et l'entraînement de terroristes et d'éliminer le trafic de dévastateur de stupéfiants sera également crucial pour endiguer le problème actuel en Afghanistan.

Au sein de l'OCI, nous joignons nos efforts collectifs à ceux des Nations Unies pour aider les différents dirigeants afghans dans la mesure où il est humainement possible de le faire avec nos ressources limitées, à ramener la paix et la tranquillité dans le pays et à rétablir, entre autres, les précieux droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants qui ont été foulés aux pieds au cours des troubles. À cette fin, un certain nombre de missions de haut niveau de l'OCI ont été envoyées en Afghanistan. Au cours de ces missions, les discussions avec divers dirigeants afghans ont conduit à la proposition et à la poursuite active

de l'idée de la convocation d'une réunion des représentants de toutes les factions afghanes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan, pour explorer et élaborer un cadre acceptable par tous pour traiter des questions politiques et de sécurité du pays, y compris un transfert pacifique du pouvoir, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'OCI.

Tout en réitérant l'appel à une telle rencontre à base large des dirigeants afghans, nous pensons à présent, compte tenu en particulier des derniers événements, qu'il pourrait être utile de façon préliminaire et complémentaire, de préconiser la convocation d'une réunion officieuse des représentants des gouvernements intéressés qui seraient en mesure d'aider les dirigeants afghans dans leur processus de réconciliation et, éventuellement dans le relèvement de leur pays et de son peuple. Mon organisation sera disposée à oeuvrer, de concert avec les Nations Unies, à l'organisation d'une telle rencontre officieuse de représentants d'autres États intéressés et, par la suite, d'une rencontre des dirigeants des diverses factions afghanes en tout lieu qui serait acceptable pour les participants, en vue d'atteindre les objectifs dont je viens de parler.

Je tiens à saisir cette occasion pour informer le Conseil qu'une mission de haut niveau de l'OCI est sur le point de se rendre en Afghanistan pour compléter les efforts en cours entrepris par les Nations Unies en vue d'une réconciliation; je ferai partie de cette mission.

En conclusion, je tiens à réaffirmer les nombreux appels lancés par le secrétaire général de l'OCI, M. Hamid Algabid, dont l'appel le plus récent a été lancé ici même à New York il y a quelques jours seulement, pour que tous les États et toutes les factions cessent immédiatement les hostilités en Afghanistan, pour que soient empêchées la vente et la fourniture d'armes à toutes les factions en Afghanistan et pour que soient appliquées immédiatement des mesures de confiance, notamment une rencontre officieuse des pays intéressés pour aider le processus de paix. Cela serait suivi par l'organisation d'une rencontre de représentants des diverses parties afghanes et de personnalités ainsi que d'importants représentants de la société afghane, afin de mettre au point un programme convenu visant à promouvoir un règlement pacifique du problème afghan.

J'aimerais assurer à nouveau le Conseil que mon organisation s'engage pleinement à jouer un rôle constructif, complétant celui de l'ONU, pour faciliter la mission du Représentant des Nations Unies, M. Holl, et l'ensemble du processus de paix en Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : La situation tragique en Afghanistan qui dure depuis des années, et les épreuves que cela entraîne pour le peuple afghan, ne peuvent que susciter une préoccupation et un sentiment d'inquiétude au sein de la communauté internationale. Nous avons suivi de près les récents événements survenus à la suite de la prise de Kaboul par les Talibans et de la contre-offensive lancée par la faction Rabbani au nord de la capitale. Le Gouvernement et le peuple japonais partagent la vive inquiétude exprimée par les précédents orateurs devant la poursuite des combats et les immenses souffrances causées au peuple afghan.

Le Japon est parfaitement conscient de ce que la poursuite des hostilités entre les différentes factions afghanes menace l'intégrité territoriale et l'unité de l'Afghanistan et représente une menace pour les pays voisins et la stabilité de la région. La situation entrave également gravement les efforts déployés pour lutter contre les problèmes de la drogue et du terrorisme international. Dans cette situation, il est important que nous comprenions clairement quels sont les principes fondamentaux que nous devrions appliquer dans notre intérêt commun qui est de rétablir la paix et l'ordre dans ce pays déchiré par les conflits. Premièrement, aucune atteinte au principe de l'intégrité territoriale et de l'unité de l'Afghanistan ne devrait être autorisée. Deuxièmement, aucune intervention étrangère qui pourrait rendre le conflit en Afghanistan encore plus complexe et inextricable ne devrait être tolérée. Troisièmement, aucun pays ne devrait essayer d'étendre son influence en fournissant des armes et des fonds aux différentes factions; au contraire, tous les pays sont instamment priés d'user de leur influence sur les factions afghanes pour aider les Nations Unies à faciliter un règlement de paix durable.

Dans cette situation difficile que peut faire la communauté internationale pour contribuer à atténuer les souffrances du peuple afghan et pour obtenir une cessation des hostilités qui pourrait mener à une paix plus durable? Le Japon estime que l'ONU peut et doit jouer un rôle, même dans cette situation inextricable. Premièrement et c'est l'élément le plus important, le rôle de médiation des Nations Unies doit être réévalué et renforcé, en particulier

grâce à un cadre intensifié de coopération réunissant les pays de la région et d'autres pays intéressés.

Les parties afghanes devraient également être priées instamment d'oeuvrer plus étroitement de concert avec les efforts de médiation de la Mission spéciale des Nations Unies, dirigée par M. Norbert Holl. Le Japon continue d'appuyer ces efforts et a envoyé récemment un spécialiste des affaires politiques pour participer à la Mission spéciale. Sur la base d'une telle coopération de la part de toutes les parties afghanes, une nouvelle initiative volontariste des Nations Unies pourrait être envisagée en tant que mesure constructive vers la réalisation de la réconciliation nationale, avec le but ultime de former un gouvernement largement représentatif en Afghanistan.

S'il est vrai que les détails devraient en être examinés soigneusement, le Japon, en principe, appuyerait toutefois l'idée de tenir, sous les auspices des Nations Unies, une réunion internationale entre les pays concernés pour échanger des vues sur les moyens d'aider les parties afghanes à élaborer un règlement de paix. Le Japon a maintenu des contacts étroits et impartiaux avec les différentes parties afghanes et est enclin à penser qu'avec des préparatifs soigneux et appropriés, les parties afghanes pourraient se laisser persuader d'entendre l'appel lancé par la communauté internationale en faveur d'un règlement politique. En fait, le Japon pourrait envisager d'accueillir une réunion les rassemblant lorsqu'une telle offre permettra d'amener les parties à la table de négociation, si toutefois cela est possible.

Il pourrait également être important d'envisager, dans le cadre d'une telle démarche, la possibilité d'organiser un forum pour examiner les possibilités d'apporter aide et appui aux parties afghanes en vue de la reconstruction et le relèvement après le conflit, une fois que les parties afghanes elles-mêmes auront démontré la volonté politique de parvenir à un règlement. Le Japon est disposé à apporter une contribution appropriée à cet égard.

Qu'il me soit permis de terminer ma brève intervention en réitérant que, s'il est vrai que la situation en Afghanistan est un problème qui nous préoccupe tous, il n'en reste pas moins qu'il ne peut y avoir de véritable progrès vers la paix si les parties afghanes elles-mêmes déposent leurs armes et mettent fin aux hostilités qui dévastent leur pays. Le peuple afghan devrait pouvoir avoir la possibilité de réaliser ce que vivre en paix signifie, et d'oeuvrer dans ce but avec l'aide de la communauté internationale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol)* : L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Campbell (Irlande) *(interprétation de l'anglais)* : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants se sont associés à cette déclaration : la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. L'Islande et la Norvège souhaitent également s'associer à cette déclaration.

Le conflit en Afghanistan divise depuis bien trop longtemps son peuple et a apporté destruction et souffrance à ce pays. Les événements récents ont été marqués par une intensification des hostilités, qui continue de nuire aux conditions essentielles à la paix et à la stabilité, sans lesquelles une société ne peut réaliser de progrès économique ou politique. L'Union européenne demande la cessation immédiate des hostilités et prie instamment les dirigeants de toutes les parties afghanes de renoncer à l'usage de la force et d'entamer un dialogue politique, qui seul peut faciliter un règlement pacifique du conflit actuel. L'Union européenne accorde une grande importance à la volonté de l'ONU d'appuyer ce dialogue et de soutenir tous les efforts entrepris pour régler ce conflit par des moyens pacifiques.

L'Union réaffirme, en outre, son appui sans réserve à la Mission spéciale des Nations Unies et exprime sa reconnaissance à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Holl, et à ses collaborateurs pour le travail intensif qu'ils ont entrepris. Il faut leur apporter tout l'appui possi ble dans l'exécution de leur importante tâche.

L'Union européenne prie instamment tous les États de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. En particulier, l'afflux d'armes en Afghanistan, provenant de l'extérieur du pays doit cesser.

L'Union européenne reste également préoccupée par l'utilisation du territoire afghan à des fins de production de stupéfiants et d'entraînement de terroristes. L'Union européenne réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Seules la négociation et la coopération entre les parties offriront la possibilité d'assister à l'émergence d'un nouvel Afghanistan stable, auquel l'ensemble de son peuple pourra librement prêter allégeance.

Aucune société ne peut parvenir à un degré acceptable de paix, de justice et de stabilité sans le respect plein de tous

les droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Union européenne demande par conséquent à toutes les parties en Afghanistan d'agir conformément à la Charte des Nations Unies et de respecter les droits de l'homme. L'Union européenne ne peut pas accepter la discrimination basée sur le sexe pas plus qu'elle ne peut tolérer la discrimination basée sur la race ou la religion. C'est pourquoi nous tenons à dire que nous sommes particulièrement préoccupés par les mesures prises récemment et visant à restreindre l'éducation des filles et l'emploi des femmes. Nous appuyons pleinement les déclarations faites par le Secrétaire général à ce sujet le 7 octobre et ensuite par son porte-parole, ainsi que la déclaration faite le 4 octobre par le Haut Commissaire des Nations Unies aux les droits de l'homme. Nous rappelons en particulier que parmi les instruments signés officiellement par l'Afghanistan figure la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'Union européenne condamne en outre sans réserve la violation récente du bureau des Nations Unies à Kaboul. Les droits et immunités dont jouissent les Nations Unies et ses institutions spécialisées en vertu du droit international doivent être pleinement respectés.

De même, la sécurité de tout le personnel international employé dans le cadre de la fourniture et de la distribution de l'aide humanitaire doit être garantie. L'Union européenne et ses États membres sont les plus grands donateurs d'aide fournie à l'Afghanistan. C'est un rôle que nous sommes prêts à continuer d'assumer, et nous attendons avec intérêt l'ouverture d'un dialogue sur les modalités de la coopération garantissant l'apport d'une assistance à tous les Afghans indépendamment de leur sexe ou de leur appartenance ethnique.

Pour terminer, l'Union européenne demande instamment une nouvelle fois à toutes les parties de mettre fin à leur conflit armé et de trouver le moyen de régler pacifiquement leurs divergences. L'alternative ne peut être que de nouvelles destructions et le déni des droits les plus fondamentaux du peuple afghan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est M. Sahibzada Muhammad Nazeer Sultan, Ministre d'État aux affaires étrangères du Pakistan. Je lui souhaite la bienvenue, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nazeer Sultan (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et de féliciter votre prédécesseur pour la compétence avec laquelle il a présidé le Conseil le mois dernier.

Le conflit en Afghanistan continue de faire rage avec une intense férocité et de semer la mort et la destruction. Avec chaque jour qui passe, il prend une dimension encore plus menaçante pour la paix et la sécurité dans la région.

La terre afghane, riche de son histoire et de sa culture et fière de son indépendance, offre aujourd'hui une image affligeante de bouleversements et de désordre. Attribuer cela aux ambitions égoïstes de certains dirigeants de factions afghanes ou aux divergences entre eux reviendrait à dissimuler les faits. Ces ambitions auraient été contenues et ces divergences surmontées sans la surenchère de puissances régionales et extrarégionales qui jettent de l'huile sur le feu et cherchent à faire de l'Afghanistan un champ de bataille pour servir leurs propres intérêts politiques et stratégiques étroits.

Il est facile de rejeter l'Afghanistan comme un État qui a échoué ou de mettre la situation actuelle sur le compte d'une guerre civile provoquée par les Afghans eux-mêmes. Ce faisant, la communauté internationale peut apaiser sa conscience. Mais la vérité, c'est que l'Afghanistan n'est pas plus un État qui a échoué qu'il n'est un État engagé dans une simple guerre civile. C'est un pays qui a été systématiquement ravagé par de longues années d'occupation militaire étrangère. Cette occupation s'est heurtée à la résistance d'un peuple héroïque, avec le soutien actif et l'assistance du monde libre. Cette résistance procède d'un nationalisme fervent et de profondes croyances religieuses. En période d'adversité, il est tout naturel que ces croyances soient défendues avec une plus grande ténacité. Mais il est de fait aussi qu'en soutenant la lutte contre les forces de l'hégémonie et du totalitarisme, le monde libre a délibérément cherché à renforcer ces sentiments.

La guerre a été gagnée. L'occupation militaire étrangère a pris fin. Mais, au lieu d'aider le peuple afghan à réparer les dommages physiques, moraux et psychologiques occasionnés à la terre et au peuple, les vainqueurs et les vaincus sont partis, laissant le peuple afghan aux prises avec les conséquences internes d'une société dont les structures traditionnelles avaient délibérément été saccagées pour faciliter la guerre de libération. Voyons les faits.

En avril 1978, le Président Daoud a été tué dans un coup d'État par Nur Mohammad Taraki, avec le soutien de l'ex-Union soviétique.

La résistance à sa philosophie marxiste étrangère au pays a entraîné son remplacement par Hafizullah Amin, qui a mis en place un programme de socialisme scientifique encore plus étranger au pays.

Son échec a conduit, en décembre 1979, à la mise en place de Babrak Karmal, qui est arrivé à Kaboul juché sur un char étranger et comme avant-garde d'une force d'occupation étrangère.

Des millions de réfugiés ont quitté l'Afghanistan. Trois millions et demi ont cherché refuge au Pakistan et 2 millions en Iran alors que 1,5 million de personnes étaient déplacées à l'intérieur même de l'Afghanistan. En somme, plus de la moitié des habitants de l'Afghanistan sont devenus des réfugiés.

La résistance nationale afghane, appuyée par le monde libre, s'est poursuivie pendant neuf ans, obligeant finalement les forces d'occupation étrangères à se retirer de l'Afghanistan le 15 février 1989. Cette occupation a fait plus d'un million de morts, un million d'invalides et des centaines de milliers d'orphelins parmi la population afghane. Des villes et des villages ont été détruits, de magnifiques terres ont été infestées par des mines antipersonnel et des millions de réfugiés et de personnes déplacées ont été laissées sans abri et sans espoir.

La guerre froide ayant été gagnée aux dépens de vies afghanes, le monde libre a ensuite abandonné l'Afghanistan à ses problèmes et à un sort qu'il ne mérite pas. Le déploiement du drapeau de l'État islamique d'Afghanistan en avril 1992 et la mise en place du premier Gouvernement moudjahidin en Afghanistan auraient dû inaugurer un processus de réconciliation et de paix apportant espoir et réconfort au peuple afghan.

Le Président Rabbani a été mis en place après l'accord afghan d'Islamabad, du 7 mars 1993, qui devait par la suite être ratifié par toutes les parties afghanes à Makkah Al Mukaramah. Aux termes de cet accord, le mandat de M. Rabbani en tant que Président de l'Afghanistan devait prendre fin le 28 juin 1994. Le refus obstiné de Rabbani de se retirer a été le principal facteur de mécontentement généralisé des Afghans à l'égard de son régime illégitime, dont le contrôle de l'appareil d'État, toujours nominal en Afghanistan, ne s'étendait pas à plus de 5 des 32 provinces afghanes.

Les efforts persistants des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique pour promouvoir l'harmonie, le dialogue et la paix en Afghanistan ont donné des résultats qui ont rapidement et délibérément été réduits à néant. Le régime Rabbani a continué de dépendre pour sa survie de l'aide étrangère massive à l'appui de ses efforts pour servir, en Afghanistan, des intérêts régionaux et extrarégionaux en concurrence, aux dépens du peuple afghan.

D'un autre côté, la milice étudiante de l'Afghanistan, populairement connue sous le nom de Talibans, fatiguée des luttes intestines, a tenté de rétablir l'ordre et une paix relative. Par des exhortations, elle a obtenu la défection de commandants militaires afghans et le contrôle des deux tiers du pays qu'elle détient maintenant.

Le 27 septembre 1996, la milice des Talibans est entrée à Kaboul. Un nouveau Gouvernement intérimaire a été constitué en Afghanistan. Les Talibans ont affirmé leur attachement à la promotion de la paix et au règlement, par la négociation et le dialogue, de leurs différends avec le général Dostum, dans le nord.

Ces derniers jours, nous avons assisté à une intensification marquée du conflit qui, encore une fois, est directement attribuable à l'ingérence étrangère massive dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Poussées par des intérêts politiques et stratégiques étroits en Afghanistan, les puissances régionales et extrarégionales ont encore une fois choisi d'ajouter aux souffrances du peuple afghan en forgeant des alliances et des contre-alliances.

Dix-huit avions chargés de munitions ont atterri à Mazar-i-Sharif. Des chars et des hélicoptères sont fournis aux factions, et des batteries de missiles sont acheminées par bateau jusqu'à Bandar Sheikhan. Des escadrilles d'AN-12 et d'AN-32 apportent chaque jour des armes meurtrières pour reconstituer les arsenaux de l'aérodrome de Taloqan.

Au lieu d'efforts régionaux et internationaux concertés sous les auspices des Nations Unies pour restaurer la paix en Afghanistan, on assiste aujourd'hui à une lutte sans merci pour le pouvoir de ceux qui ne font que prétendre avoir à coeur et ceux qui n'ont pas légitimement à coeur l'unité et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.

Il est véritablement incroyable que la communauté internationale soit amenée à croire qu'en Afghanistan — un pays habité par des Musulmans fervents, qui vivent depuis des siècles en paix avec leurs voisins — une nouvelle menace idéologique a vu le jour. Il est véritablement incroyable qu'au lieu de chercher le moyen de mettre fin aux terribles épreuves et aux tribulations du peuple afghan,

certains d'entre nous restent préoccupés uniquement par les aspects sociaux de la situation. D'autres orateurs ont été plus directs dans leurs déclarations, choisissant d'adopter un point de vue plus objectif sur la situation, sur la menace pour la paix et la sécurité dans la région et sur leurs intérêts nationaux. Nous avons pris note que, parmi les voisins immédiats de l'Afghanistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont participé au sommet d'Almaty, qui a été convoqué le 4 octobre 1996 en vue de réagir aux événements qui se déroulent en Afghanistan. La déclaration d'Almaty nous apparaît comme l'affirmation du besoin pour la communauté internationale, en particulier pour l'ONU, d'intensifier ses efforts pour promouvoir une paix durable et la réconciliation en Afghanistan. D'ailleurs, toute autre démarche ne pourrait qu'avoir de lourdes incidences sur la paix et la stabilité en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale.

Le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'agir résolument pour défendre la cause de la paix en Afghanistan. Nous espérons que ce débat apparaîtra comme un jalon dans les efforts internationaux tendant à forger une alliance internationale pour la paix en Afghanistan. Agissons conformément aux principes de la Charte de l'ONU? Utilisons nos ressources matérielles et morales pour sortir de cette impasse politique évidente. Agissons maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

Le Pakistan estime que le Conseil de sécurité, qui avait oublié l'Afghanistan pendant près de huit ans, doit maintenant adopter une résolution contraignante en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU. Nous avons déjà fait distribuer aux membres du Conseil un projet de résolution qui demanderait principalement au Conseil qu'il appelle à la cessation immédiate de toutes les hostilités armées en Afghanistan; qu'il exige de toutes les parties afghanes qu'elles respectent le cessez-le-feu; qu'il appuie les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies pour promouvoir la paix et la réconciliation; qu'il affirme l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan; qu'il prie tous les États de respecter le principe de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires de l'Afghanistan; qu'il impose un embargo immédiat sur les armes à destination de l'Afghanistan et qu'il institue un mécanisme de contrôle du respect du cessez-le-feu et de l'embargo sur les armes. Nous sommes confiants que le Secrétaire général et les membres de la communauté internationale, à titre individuel et collectif, ainsi qu'en coopération avec d'autres organisations intéressées telles que l'Organisation de la conférence islamique, seront en mesure de mobiliser le personnel et les ressources nécessaires pour consolider les efforts de paix de l'ONU en Afghanistan et mettre en oeuvre cette résolution. Il est manifeste aussi que les efforts en matière de secours humanitaire déployés par la communauté internationale doivent être intensifiés afin de venir en aide aux victimes du conflit et aux millions de réfugiés afghans qui se trouvent dans les pays voisins.

Le Pakistan est attaché à soutenir les efforts de la Mission spéciale des Nations Unies et du Conseil de sécurité pour rétablir la paix en Afghanistan. Nous avons été aux côtés de nos frères afghans dans les moments difficiles. Nous avons partagé les souffrances de nos frères afghans. La situation en Afghanistan continue d'avoir une incidence sérieuse sur le Pakistan. Nous ne favorisons personne en Afghanistan. Nous sommes fermement convaincus que seul un processus politique interafghan, menant à la mise en place d'un gouvernement largement représentatif, permettra le rétablissement d'une paix durable sur cette terre éprouvée. Nous sommes disposés à coopérer avec tous les membres de la communauté internationale, et en particulier avec les voisins immédiats de l'Afghanistan, afin d'harmoniser nos efforts pour encourager l'instauration de la paix et de la tranquillité en Afghanistan et dans notre région.

Nous reconnaissons l'État d'Afghanistan. Nous avons eu des relations commerciales avec tous les régimes en place à Kaboul, qu'ils soient dirigés par Nur Mohammad Taraki, Hafizullah Amin, Mojadedi ou Rabbani. Nous aspirons à des relations normales et mutuellement avantageuses avec l'Afghanistan. Pendant des siècles, nous avons partagé avec le peuple afghan des liens de sang, d'histoire, de culture et de religion. Il nous incombe donc à nous et à tous les peuples épris de paix du monde de renouveler notre engagement à le soutenir pour rétablir la paix et reconstruire son pays. Il incombe à chacun d'entre nous de respecter et de défendre l'unité et l'intégrité territoriales de l'Afghanistan. Cet engagement découle en effet de la Charte de l'ONU, et le Conseil de sécurité a l'obligation particulière de le faire respecter.

Il est important que tous les États Membres de l'ONU intensifient leurs efforts afin de parvenir à une compréhension objective de la triste réalité en Afghanistan. Cela ne peut se faire que par un contact direct avec le peuple afghan. Cela ne peut se faire qu'en entendant tous les points de vue en Afghanistan. Cela ne peut se faire qu'en exprimant un soutien politique et en apportant un appui matériel aux efforts déployés par la Mission spéciale sous la conduite avisée de M. Norbert Holl.

Nous souhaitons vivement que cet important débat du Conseil sur la situation en Afghanistan aboutisse à l'adoption par le Conseil d'un projet de résolution approprié.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan a demandé à faire une déclaration. Je lui donne la parole.

M. Ghafoorzai (Afghanistan)*(interprétation de l'anglais)* : Au nom de la nation afghane affligée, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont participé à la réunion d'aujourd'hui et exprimé leur appui à la cause de la paix et de la stabilité en Afghanistan au nom de leur pays ou, comme pour l'Italie et l'Irlande, au nom d'un groupe de pays. Certains ont exprimé leur désapprobation face à la poursuite du conflit dans notre pays; d'autres ont appuyé la tenue de pourparlers et de négociations plutôt que l'affrontement militaire, afin d'aboutir à la constitution d'un gouvernement d'unité nationale largement représentatif de chaque partie afghane.

Il est certain qu'une solution militaire ne réglera pas la crise en Afghanistan. Toutes les parties afghanes doivent en être conscientes. L'occupation d'une ville, d'une part, ou le fait de repousser une force, d'autre part, ne sauraient résoudre le problème dans une société diversifiée comme la nôtre, en particulier face à une intervention étrangère de plus en plus forte.

Nous pensons que toutes les parties doivent s'abstenir de rechercher un pouvoir unilatéral et absolu. Toutes les parties doivent considérer les autres parties au conflit afghan comme égales et fraternelles. Afin que l'égalité puisse régner dans la future vie politique en Afghanistan, chaque partie devrait être en mesure de garantir et d'assurer son indépendance politique, son unité nationale et son intégrité territoriale par le biais de la pratique civilisée de négociations.

Mais nous ne pouvons améliorer la situation si les Talibans continuent de rejeter toute solution viable du problème, et c'est la seule partie au conflit à agir ainsi. Quant au statut islamique, nous n'avons cessé d'appuyer ce principe, que nous soyons en position de force ou de faiblesse, parce que nous estimons que cette voie est favorable aux intérêts les plus élevés de notre pays et de notre peuple. Le bilan établi par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan le démontre certainement.

En outre, nous avons toujours accordé dans le passé une importance particulière à la Mission spéciale des Nations Unies. On ne serait pas loin de la réalité si on affirmait que l'État islamique d'Afghanistan a été l'une des parties qui a le plus coopéré avec la Mission spéciale. Nous apprécions hautement les bons offices du Secrétaire général et les efforts inlassables déployés par M. Norbert Holl en tant qu'ami du peuple afghan. À ce stade crucial, il convient de renforcer la Mission spéciale, comme nous l'avons proposé dans notre projet de résolution, qui a été distribué ce matin. Cela témoigne de notre conviction que la compétence et les capacités de la Mission spéciale et les installations dont elle dispose permettront un retour rapide à la paix dans un Afghanistan ravagé par la guerre.

Dans sa déclaration, le Ministre d'État des affaires étrangères du Pakistan a fait quelques observations qui appellent quelques brèves réponses. Le Ministre d'État des affaires étrangères du Pakistan a, une fois encore, réaffirmé que la position et l'attitude de son pays n'étaient nullement partiales à l'égard des groupes et parties en Afghanistan.

Qu'il me soit permis d'évoquer à nouveau ce qui s'est passé pas plus tard qu'hier et dont j'ai parlé dans ma déclaration de ce matin. Après que le général Dostum eut rejoint le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan, le Ministre pakistanais de l'intérieur, M. Babar, s'est envolé hier pour Mazar-i-Sharif afin de rencontrer le général Dostum. Nous ignorons ce qui s'est dit au cours de cette réunion, mais s'il est un sujet dont nous sommes certains qu'il a été passé sous silence c'est bien celui des félicitations à l'adresse du Général Dostum à la suite de sa décision de rejoindre l'État islamique d'Afghanistan dirigé par M. Rabbani. C'est tout le contraire qui a dû se passer.

Il faut se rappeler que les autorités pakistanaises ont toujours affirmé qu'elles pratiquaient une politique consistant à n'accorder aucun traitement préférentiel à aucune partie afghane, quelle qu'elle soit. Dans cette situation extrêmement volatile et explosive, je me demande si l'un des membres du Conseil ne considérerait pas un tel voyage du Ministre pakistanais de l'intérieur à Kaboul, puis à Mazar-i-Sharif et finalement à Kandahar, le quartier général des Talibans, comme étant totalement contraire à ce qui a été affirmé. Cela ne peut avoir pour résultat que d'exacerber le conflit. Ne s'agit-il pas là d'une ingérence? En quels autres termes peut-on qualifier cela sinon d'acte provocateur et destructeur à l'égard du dialogue interafghan.

M. Nasirullah Babar doit savoir que ce n'est pas le Ministre pakistanais de l'intérieur qui est chargé de coordonner la politique de soutien de ses subordonnés, les

Talibans. Son voyage en tant que ministre pakistanais de l'intérieur doit avoir une signification autre que celle qui a été donnée.

En bref, je voudrais dire que le peuple afghan, qui est uni par de profonds liens religieux, historiques et culturels et par des liens de fraternité au peuple pakistanais, continue d'apprécier l'aide que nos frères et nos soeurs pakistanais nous ont apportée durant les 14 années de notre lutte nationale et de notre légitime djihad. Tout cela signifie que le représentant pakistanais devrait s'abstenir de continuer à nier le rôle négatif des autorités de son pays dans le conflit afghan.

Paradoxalement, dans la déclaration qu'il a faite cet après-midi devant le Conseil de sécurité, le Ministre d'État des affaires étrangères du Pakistan a mis la persistance du conflit sur le compte de l'ingérence d'autrui. Je voudrais juste répondre au Ministre des affaires étrangères du Pakistan en évoquant le dicton du renard dans le poulailler qui, ayant entre ses dents la poule et les oeufs, accuse la vache dans le pré d'être responsable des cris de la poule.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'y a pas d'autres orateurs.

La prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée en consultation avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 16 h 55.